



Compte-rendu Comité syndical du 20 janvier 2026

Objet : Réunion du comité syndical – syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

Date : 20 janvier 2026 (14h30)

Lieu : Maison de la baie d'Audierne (Trégueennec)

Participation : membres présents : 13 (P), membres représentés : 3 (R), voix délibératives : 15

	Nom Prénom	Présent	Absent
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	TIT JOUSSEAUME Éric	P	
	TIT BUANNIC Jean-Louis	P	
	TIT BREN Jean-Marc		Excusé
	TIT LOUSSOUARN Christian	P	
	TIT LE CLEACH Cyrille		Excusé
	TIT MOREL Stéphane		X
	TIT BOURHIS Danielle	R	
	TIT GAIGNE Jean-Michel		Excusé
	SUP STEPHAN Denis		X
	SUP CANEVET Yves	P	
Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	TIT BUREL Michel	P	
	TIT STEPHAN Philippe	P	
	TIT CARADEC Jean-Louis		Excusé
	TIT GERBE Alain	P	
	TIT YANNIC Jean Bernard	R	
	TIT CARIOU Jacques	P	
	SUP LE GOFF Michèle		X
	SUP LE COZ Hervé		Excusé
Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz	TIT LAURIOU Benoit		Excusé
	TIT SERGENT Gilles	R	
	TIT BUREL Bruno	P	
	SUP KERLOCH Gurvan		X
	SUP LE COZ Rémy		X
	TIT KERVAREC Ronan		Excusé
Douarnenez communauté	SUP SAVINA Henri		X
Quimper Bretagne Occidentale	TIT COZIEN Jean-Paul	P	
	SUP CORROLLER Christian		X
Syndicat intercommunal des eaux du Goyen	TIT KERISIT Yves	P	
	SUP BOUER Yves-Marie		X
Syndicat mixte des eaux du Nord Cap Sizun	TIT BONIZEC Emile	P	
	SUP LAURIN Evelyne	P	

Pouvoirs :

- BOURHIS Danielle à JOUSSEAUME Éric
- YANNIC Jean Bernard à BUREL Michel
- SERGENT Gilles à BUREL Bruno

Personne invitée :

- PICHERAL Thomas (Directeur de OUESCO)

Ordre du jour :

- Présentation du bilan du programme opérationnel 2025
- Adoption : programme opérationnel 2026
- Débat d'orientation budgétaire 2026
- Questions diverses

Pièces jointes :

- Support de présentation
- Délibération N°0126 portant sur le programme 2026
- Projet de délibération N°0226 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2026

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseau, Président de OUESCO :

- fait observer le quorum,
- fait adopter le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2025,
- présente l'ordre du jour de la séance.

Le comité syndical désigne Bruno Burel comme secrétaire de séance.

Observations des membres du comité syndical sur le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2025 :

1. *Bruno Burel demande des précisions sur la carte de territorialisation des actions de l'accord de territoire et l'enjeu « pesticides » associé au captage de Lesaff.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Thomas Picheral indique que le SDAGE Loire-Bretagne identifie le captage de Lesaff comme prioritaire (disposition 6C-1). Cette désignation est fondée sur le suivi des eaux brutes. Le captage de Lesaff est identifié à enjeux nitrates et pesticides.*
Pour sortir de l'enjeu « pesticides », la stratégie régionale de protection des captages, indique que les concentrations mesurées doivent être durablement inférieures aux seuils de sensibilité suivants :
< 0,08 µg/L pour chaque molécule de pesticide (moyenne durable sur plusieurs années),
< 0,4 µg/L pour la somme des molécules pesticides (moyenne durable).

1- BILAN DU PROGRAMME OPERATIONNEL 2025

Éric Jousseau présente les faits marquant de l'année 2025.

Pour le SAGE, retenons :

- l'élaboration et l'adoption de la feuille de route 2026-2030 de la CLE
- l'accompagnement des politiques de l'eau et de l'aménagement, en particulier : l'état des lieux des masses d'eau 2025 - le SCoT de l'Ouest-Cornouaille - les PLUiH du Pays Bigouden Sud, du Haut Pays Bigouden et de Douarnenez Communauté, les PCAET du Pays Bigouden et du Cap-Sizun, ...
- le déploiement d'un réseau de surveillance sanitaire, complémentaire au suivi réglementaire, sur la rivière de Pont-l'Abbé et la mobilisation des acteurs pour mettre en place une ZAES
- la finalisation du schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires de Cornouaille
- la réalisation d'une analyse préalable « HMUC »
- l'élaboration du premier tableau de bord du SAGE
-

Pour le PTE, retenons :

- l'élaboration et l'adoption de l'accord de territoire (AdT) 2026-2028 du bassin de l'Ouest-Cornouaille
- la poursuite des contractualisations de MAEC : 885 ha supplémentaires, portant la surface totale engagée à 3 906 ha
- le lancement de l'animation agricole sur les aires d'alimentation des captages prioritaires
- la finalisation du diagnostic de l'azote à haute résolution spatiale en amont des vasières de la rivière de Pont-l'Abbé
- le lancement de l'étude « pesticides » sur les ruisseaux de Penmarch, de la Torche et de Tronoën
- la poursuite des travaux de renaturation des cours d'eau : restauration de 1260 ml, effacement de l'ouvrage de Kerham et aménagement de la buse de Pen Ar Roz
- la poursuite de l'animation et des travaux bocagers : 4,5 km de création de talus et 6,3 km de plantation de haies

Thomas Picheral apporte des éléments d'analyse complémentaires sur :

- les orientations du schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires : réseau d'aires de carénage structurantes, préconisation de la conception des ouvrages, expérimentation du carénage sans peinture antifouling pour les petites unités, ...
- l'estimation des prélèvements en eau, réalisée dans le cadre de l'analyse préalable HMUC du bassin de l'Ouest-Cornouaille : 6,1 millions de m³ (AEP 79%, agriculture 14%, industrie 9%)
- la mise en œuvre des plans de lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les captages prioritaires : acquisitions de 6 ha de foncier agricole à Bromuel, engagement de 13 ha en Paiement pour Services Environnementaux (PSE) à Lannourec.
- la localisation des secteurs particulièrement contributeurs en azote sur les bassins versants situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, identifiés dans le cadre du diagnostic à haute résolution spatiale.

Observations des membres du comité syndical :

1. *Philippe Stephan indique que le SIOCA exprime des difficultés dans la collecte des données, liées à la ressource en eau et regrette que les structures en charge de l'aménagement et de la gestion de l'eau avancent en silo.*
2. *Bruno Burel rappelle que le SCoT Vannes – Golfe du Morbihan a été annulé, car il ne respectait pas certaines dispositions du code de l'urbanisme, notamment l'obligation de déterminer la capacité d'accueil du territoire.*
3. *Christian Loussoaurn indique que la mise en place d'une vignette « carénage propre », attestant de la réalisation d'un carénage annuel sur une aire agréée, sera difficilement applicable et ajoute que la fermeture*

de la cale de carénage du port de Sainte-Marine risque de générer un développement du carénage sauvage des embarcations légères.

4. *Christian Loussouarn annonce que la commune de Combrif est parvenue à réduire ses consommations d'eau issues du réseau public. Il est précisé que l'arrosage des espaces verts est désormais assuré par un forage.*
5. *Jean-Louis Buannic rappelle la fragilité du bassin versant sur la période estivale et souligne l'importance de la consommation des établissements touristiques de plein air.*
6. *Philippe Stephan explique que dans le Haut Pays Bigouden la consommation moyenne annuelle des ménages est passée de 100 m³ à 80 m³.*
7. *Yves Kerisit explique que dans le cadre du plan de lutte contre les pollutions diffuses, le SIEG a acquis 25 ha de foncier agricole sur l'aire d'alimentation de captage de Bromuel.*
8. *Yves Canevet demande des précisions sur l'adhésion de la profession agricole à l'émergence du programme de lutte contre les algues vertes dans la ria de Pont-l'Abbé*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Bruno Burel précise que cette observation s'adresse particulièrement au territoire du Cap-Sizun, organisé en petits syndicats d'eau.*
Christian Loussouarn explique que OUESCO est confronté aux mêmes difficultés de collecte de données et souligne des incohérences dans les chiffres transmis.
Jean-Louis Buannic rappelle que la complexité administrative, due au mille-feuille institutionnel, pose des difficultés.
Thomas Picheral rappelle que dans l'esprit du décret « SAGE » de 2024, OUESCO œuvre à la prise en compte des enjeux « eau » dans les documents d'urbanisme. La cellule d'animation du SAGE participe aux ateliers et réunions du SCOT et transmet l'ensemble des données disponibles. Il est rappelé que l'analyse préalable HMUC constitue un premier socle d'analyse nécessaire mais insuffisant.
2. *Thomas Picheral précise que la définition des capacités d'accueil vis-à-vis de la ressource et du traitement de l'eau fait l'objet de discussions entre OUESCO et les structures porteuses des documents d'urbanisme. L'analyse HMUC souhaitée par la CLE contribuera à fiabiliser la définition des capacités d'accueil.*
3. *Thomas Picheral explique que 80 % de la matière active des peintures antifouling est relargué lors de la phase d'immersion des carènes. La réflexion doit donc dépasser la simple opération de carénage.*
Jean-Paul Cozien estime qu'il est nécessaire de stopper la mise en place de normes. Compte tenu de la complexité de sa mise en œuvre, les structures porteuses pourraient se voir reprocher une application partielle du schéma de carénage.
Éric Jousseau indique que nous devons veiller à ne pas être dogmatiques. Une dynamique territoriale a été initiée, il est désormais nécessaire de la maintenir autour de la mise en œuvre du réseau d'aire de carénage structurante (concentration des moyens en termes d'investissement et de fonctionnement) et de l'expérimentation du carénage sans peinture antifouling sur bateaux de petites plaisances.
Jean-Paul Cozien met en avant la dimension positive du travail conduit à l'échelle des trois SAGE.
4. *Thomas Picheral rappelle que la trajectoire de sobriété définie par le plan « eau » du gouvernement et le comité de bassin Loire-Bretagne considère l'ensemble du grand cycle de l'eau et n'est donc pas réduite aux consommations du réseau AEP.*
6. *Michel Burel précise que cette tendance baissière doit être analysée en lien avec la dynamique de desserrement des ménages.*
8. *Thomas Picheral précise qu'à ce stade les conclusions du diagnostic n'ont pas été portées à la connaissance des agriculteurs. Le processus de dialogue territorial sera défini en 2026.*
Éric Jousseau indique que la réduction des flux de nitrates ne pourra se poursuivre qu'avec l'adhésion des agriculteurs.
Michel Burel explique que le développement des cultures de pommes de terre et du tamisage des sols associé, accélère l'érosion des sols.

2- PROGRAMME OPERATIONNEL 2026

Éric Jousseau explique que le programme 2026 s'inscrit dans la continuité de l'action 2025.

En application de la feuille de route de la CLE et de l'AdT du bassin de l'Ouest-Cornouaille, le programme 2026 est réorganisé selon une logique de projets : 9 fiches projet pour le SAGE et 10 fiches projet pour le PTE.

L'année sera marquée par :

- la définition du cadre de l'étude HMUC du Sud-Finistère
- l'élaboration d'un projet de ZAES sur l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé (définition des objectifs, du périmètre et du programme de mesures)
- l'installation du nouveau collège des élus de la CLE et le renforcement de la culture commune autour des enjeux de la gestion de l'eau et de la préservation des milieux aquatiques
- le renforcement de l'animation foncière des plans de lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les aires d'alimentation des captages prioritaires (objectif d'acquisition foncière fixé à 20 ha et mise en place de baux ruraux environnementaux)
- l'élaboration du diagnostic des pressions, des freins et des leviers d'actions préalable à l'élaboration du plan de réduction des flux d'azote en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé
- l'extension de l'animation bocagère sur le périmètre de protection de la prise d'eau de Moulin Neuf
- la poursuite de la renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé
- le renforcement du suivi de la qualité des eaux superficielles sur le paramètre pesticide

Le coût prévisionnel du programme 2026 est estimé à 925 970 €. Après déduction des aides financières de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Bretagne, ainsi que de la participation financière de la CCPBS pour la densification du bocage sur le périmètre de protection de la prise d'eau du Moulin Neuf, le reste à charge pour le syndicat s'élève à 281 033 €, soit 31 % du montant total.

Observations des membres du comité syndical :

1. *Christian Loussouarn demande des précisions sur le site de Roz Ar Gall*
2. *Philippe Stephan évoque les travaux de mise en place d'un pont-cadre au niveau du passage routier de Quelordan, opération menée dans le cadre de l'AdT sous la maîtrise d'ouvrage de la CCHPB. Malgré les opérations de restauration des milieux aquatiques, l'urbanisation de la tête de bassin versant, au niveau de Plonéour-Lanvern, semble avoir un impact négatif sur l'hydrologie du cours d'eau.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Philippe Stephan indique que le site se situe à Plogastel-Saint-Germain sur la rivière de Pont-l'Abbé. L'opération consiste à restaurer les fonctionnalités du lit historique et la continuité écologique au niveau du moulin de Quilliou.*

Le comité syndical adopte à l'unanimité le programme 2026 et son plan prévisionnel de financement.

3- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Éric Jousseau rappelle que conformément au Code général des collectivités territoriales, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois avant l'adoption du budget primitif.

Éric Jousseau présente le rapport d'orientation budgétaire :

- Le niveau des dépenses de fonctionnement du syndicat est en augmentation en raison de la hausse des charges de personnel principalement liée au recrutement d'une chargée de mission « captages prioritaires ».

- Le niveau de recettes de fonctionnement est en augmentation en raison de la hausse de la contribution des membres directement liée au développement de l'activité du syndicat. Le niveau des subventions de l'Agence de l'eau et de la Région Bretagne est en hausse, mais demeure variable d'une année sur l'autre en raison des délais de montage des dossiers de demande d'aide et des délais d'instruction.
- Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est déficitaire (-15 875 €). Ce déficit demeure toutefois plus limité que celui constaté en 2024.

Éric Jousseau explique que le calcul de la contribution des membres pour 2026 est en cours, en tenant compte de la régularisation liée au coût réel des opérations menées en 2024. Les contributions 2026 seront stables voire légèrement inférieures à 2025.

Le comité syndical prend acte des orientations générales du budget du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille pour l'année 2026.

4- QUESTIONS DIVERSES

Thomas Picheral informe le comité syndical de l'attribution des premiers marchés publics de l'année 2026 :

- La réalisation des analyses du suivi annuel de la qualité de l'eau est attribuée à Labocéa pour un montant de 9 214,56 €
- La réalisation des analyses du suivi « pesticides » de l'étude est attribuée comme suit :
 - . Lot 1 « analyses des eaux brutes » attribuée à Labocéa pour un montant de 15 975,80 €
 - . Lot 2 « analyses sur bivalves » attribuée à Labocéa pour un montant de 1 702,40 €
 - . Lot 3 « échantillonneur passif (POCIS) » attribuée à Terrana pour un montant de 9 967,00 €

Observations des membres du comité syndical :

1. Yves Canevet demande des précisions sur l'identification des sources de pollutions bactériologiques de la ria de Pont-l'Abbé.
2. Éric Jousseau explique que la CCPBS a reçu un courrier de mise en demeure portant sur les débordements du poste de relèvement de Menez Noas, situé à Combrin.
3. Philippe Stephan demande si une activité de pâturage est toujours exercée sur le polder du Treustel.

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. Éric Jousseau explique que des investigations complémentaires ont permis d'identifier de nouveaux contributeurs et d'entreprendre des travaux sur différents postes de relèvement, situés en partie privée. Le travail initié par OUESCO dans le cadre de la réalisation des profils de vulnérabilité conchylicole commence à se concrétiser. Les investigations vont se poursuivre et s'intensifier dans le cadre de la ZAES.
2. Christian Loussouarn indique que ce poste de relèvement reste sensible et déborde en période de forte précipitation. D'autres sources de pollution, telles que les sangliers et le stationnement de gens du voyage, sont également identifiées sur le secteur.
3. Christian Loussouarn confirme l'existence de pâturage sur le polder de Combrin.

M. le Président lève la séance à 16h10.

Éric Jousseau
Président du Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille



DEPARTEMENT DU FINISTERE

SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



DELIBERATION 012026
Séance du 20 janvier 2026



Date de la convocation : 5 janvier 2026
Membres en exercice : 21, Membres présents : 13, Voix délibératives : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille (OUESCO), désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Trégueznec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseau, Président.

Étaient présents : Jousseau Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Yves Canevet (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Stephan Philippe, Gerbe Alain, Cariou Jacques (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Burel Bruno (COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN - POINTE DU RAZ), Cozien Jean-Paul (QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE), Kérisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), Bonizec Emile, Laurin Eveline (SYNIDCAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN) formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Bourhis Danielle (pouvoir à Jousseau Éric), Yannic Jean-Bernard (pouvoir à Michel Burel), Sergent Gilles (pouvoir à Burel Bruno)

Absents excusés : Bren Jean-Marc, Le Cleach Cyrille, Gaigné Jean-Michel, Caradec Jean-Louis, Le Coz Hervé, Lauriou Benoit, Kervarec Ronan

Personne invitée : Picheral Thomas (Directeur de OUESCO)

PROGRAMME OPERATIONNEL 2026

VU l'arrêté préfectoral du 16 février 2022, portant modification des statuts de OUESCO,

CONSIDERANT le SAGE de l'Ouest-Cornouaille, adopté par arrêté préfectoral le 27 janvier 2016,

CONSIDERANT l'accord de territoire 2026-2028 du bassin de l'Ouest-Cornouaille, adopté par le comité syndical le 17 décembre 20215,

CONSIDERANT le Projet Agro-Environnemental et Climatique 2023-2027 de l'Ouest-Cornouaille, validé le 10 novembre 2022,

CONSIDERANT la stratégie Breizh-Bocage 2023-2027 de l'Ouest-Cornouaille, validée le 10 octobre 2023,

Le programme opérationnel 2026 du bassin de l'Ouest-Cornouaille est présenté à l'assemblée.
 Les membres du comité syndical disposent du programme opérationnel 2025 présenté sous la forme de fiches actions, complétées par la répartition des Equivalents Temps Plein (ETP) et le plan prévisionnel de financement.

L'année sera marquée d'une part, par :

- la définition du cadre de l'étude HMUC du Sud-Finistère
- la rédaction d'un projet de ZAES sur l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé
- l'installation du nouveau collège des élus de la CLE et le renforcement de la culture commune autour des enjeux de la gestion de l'eau et de la préservation des milieux aquatiques
- la poursuite de l'accompagnement des documents d'urbanisme et des programmes locaux de gestion et d'aménagement des bassins versants
- l'édition du premier tableau de bord du SAGE 2024 et la rédaction de l'édition 2025

D'autre part, par :

- le renforcement de l'animation foncière des plans de lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les aires d'alimentation des captages prioritaires
- le lancement de la démarche d'élaboration du plan de réduction des flux d'azote sur les bassins situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé
- l'extension de l'animation bocagère sur le périmètre de protection de la prise d'eau de Moulin Neuf
- la poursuite de la renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé
- le renforcement du suivi de la qualité des eaux superficielles

Après avoir délibéré, le comité syndical,

- Adopte le programme opérationnel et le plan prévisionnel de financement 2026, comme présentés.
- Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil Régional de Bretagne comme suit :

	Agence de l'eau Loire-Bretagne	Région Bretagne	CCPBS
SAGE	72 690 €	8 750 €	/
Accord de territoire	366 060 €	69 520 €	45 600 €
Breizh-Bocage	/	82 317 €	/

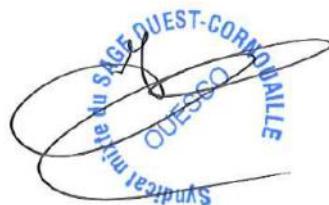
- Autorise le Président à signer tout document afférent à cette affaire, pour mener à bien l'instruction et l'exécution du programme opérationnel 2026.

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Trégueñec, le 20 janvier 2026

Éric JOSSEAU

Président,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille



Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le

ID : 029-200019073-20260120-DB_0126-DE



**PROJET DE TERRITOIRE
POUR L'EAU DE
L'OUEST CORNOUAILLE**

2026 - 2031

**PROGRAMME
2026**



SOMMAIRE

PREAMBULE

1. LE TERRITOIRE HYDROGRAPHIQUE	4
2. LA GOUVERNANCE	8
2.1 LE SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE (OUESCO)	8
2.2 LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)	9
2.3 LE COMITE DE PILOTAGE DU PTE (COPIL PTE)	9
2.4 LES GROUPES DE TRAVAIL	10
2.5 LA COMMISSION PROFESSIONNELLE AGRICOLE (CPA)	10
3. LE PROGRAMME D'ACTIONS 2026	11
3.1 LE PROGRAMME D'ACTIONS DU SAGE	11
FICHE N°1 – GARANTIR LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES	12
FICHE N°2 – FAVORISER L'APPROPRIATION DES ENJEUX PAR LES DECIDEURS ET LES HABITANTS DU TERRITOIRE	13
FICHE N°3 – SUIVRE ET EVALUER LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	14
FICHE N°4 – ACCOMPAGNER LES CYCLES DE LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU	15
FICHE N°5 – ACCOMPAGNER LES PROGRAMMES LOCAUX DE GESTION ET D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS	18
FICHE N°6 – RECONQUERIR LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE DES ZONES CONCHYLICOLES DE LA RIVIERE DE PONT-L'ABBE	19
FICHE N°7 - RECONQUERIR LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE DES TROIS AUTRES ZONES CONCHYLICOLES	20
FICHE N°8 – AMELIORER LA QUALITE CHIMIQUE DE LA BAIE DE CONCARNEAU	20
FICHE N°9 – DEFINIR LES VOLUMES D'EAU PRELEVABLES ET REPARTIR LES EFFETS DE REDUCTION DES PRELEVEMENTS D'EAU PAR CATEGORIE D'USAGE	21
3.2 LE PROGRAMME D'ACTIONS DU PTE	22
FICHE N°10 – ASSURER LA COORDINATION DU PTE	23
FICHE N°11 – FAVORISER L'APPROPRIATION DES ENJEUX PAR LES ACTEURS ET LES HABITANTS DU TERRITOIRE	24
FICHE N°12 – ASSURER L'ANIMATION DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL	26
FICHE N°13 – RECONQUERIR LA QUALITE DE L'EAU SUR LES CAPTAGES PRIORITAIRES	28
FICHE N°14 – LUTTER CONTRE LE DEVELOPPEMENT DES ALGUES VERTES SUR LES VASIERES DE LA RIVIERE DE PONT L'ABBE	30
FICHE N°15 – LUTTER CONTRE LE PHYTOPLANCTON DANS LA RETENUE DE MOULIN NEUF	32
FICHE N°16 – RECONQUERIR LA QUALITE CHIMIQUE DES RUISSEAUX DE PENMARC'H, DE LA TORCHE ET DE TRONOEN	34

FICHE N°17 – SUIVRE LA QUALITE DES MASSES D'EAU SENSIBLES AUX POLLUTIONS DIFFUSES	36
FICHE N°18 – ANIMATION MILIEUX AQUATIQUES	38
FICHE N°19 – RENATURATION DE LA RIVIERE DE PONT L'ABBE	39
FICHE N°20 – RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE	41
4. LES MOYENS HUMAINS	43
5. LES MOYENS FINANCIERS	44

PREAMBULE

Le Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO) porte :

- Le SAGE Ouest-Cornouaille (outil de planification)
- Le Projet de Territoire pour l'Eau (PTE) 2026-2031 de l'Ouest-Cornouaille (outil opérationnel)
Le PTE inclut l'Accord De Territoire (ADT) 2026-2028 de l'Ouest-Cornouaille, le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) 2023-2027 de l'Ouest-Cornouaille et la stratégie Breizh-bocage 2024-2027 de l'Ouest-Cornouaille.

L'année 2026 correspond à :

- la onzième année de mise en œuvre du SAGE
- la première année de mise en œuvre de l'ADT 2026-2028
- la quatrième année d'animation du PAEC 2023-2027
- la troisième année d'animation de la stratégie Breizh-bocage 2024/2027

Le programme 2026 vise :

- l'atteinte du bon état des masses d'eau
- l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Ouest-Cornouaille

La présente note technique du programme 2026 précise le contenu des actions qui seront portées par OUESCO ainsi que les moyens humains et financiers mis en œuvre.

Ce document a été discuté :

- avec les partenaires financiers
- avec les groupes de travail
- avec le comité de pilotage du PTE, lors de la CLE du 2 décembre 2025

Ce document sera présenté :

- au comité syndical de OUESCO le 20 janvier 2025

1 – LE TERRITOIRE HYDROGRAPHIQUE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Ouest-Cornouaille porte sur le périmètre défini dans l'arrêté préfectoral n° 2009-0100 du 26 janvier 2009. Le bassin s'étend de la pointe du Van au Nord-Ouest (Cap Sizun) jusqu'à la pointe de Combrit au Sud-Est (Pays Bigouden). Adossé à la baie d'Audierne et à la baie de Concarneau, ce territoire est parcouru par une multitude de petits fleuves côtiers, dont les deux principaux sont le Goyen et la rivière de Pont-l'Abbé. L'agriculture et les activités littorales y jouent un rôle important. Les espaces naturels y sont nombreux et pour certains, à forte valeur patrimoniale.

Le bassin en quelques chiffres :

- population : 72 800 habitants
- superficie : 550 km²
- organisation territoriale : 5 EPCI, 35 communes
- organisation de la compétence GEMAPI : transfert de la GEMA à OUESCO, à l'exclusion des sites Natura 2000 et des espaces naturels sensibles
- agriculture : 450 exploitations principalement spécialisées en polyculture élevage lait et porcs ; 28 000 ha de surface agricole utile (SAU), soit 50% de la superficie du territoire
- activités littorales : tourisme balnéaire, activités nautiques, conchyliculture, algoculture, pêche à pied et pêche côtière

- activités industrielles : agro-alimentaire spécialisé dans la transformation des produits de la mer et des produits agricoles
- linéaire de cours d'eau : 750 km (densité hydrologique : 1.36 km / km²)
- surface de zones humides : 5 500 ha soit 10 % de la superficie du territoire dont le site naturel de la baie d'Audierne labellisé Ramsar
- linéaire bocager : 2 707 km (densité bocagère 50 ml / ha)
- linéaire côtier : 130 km

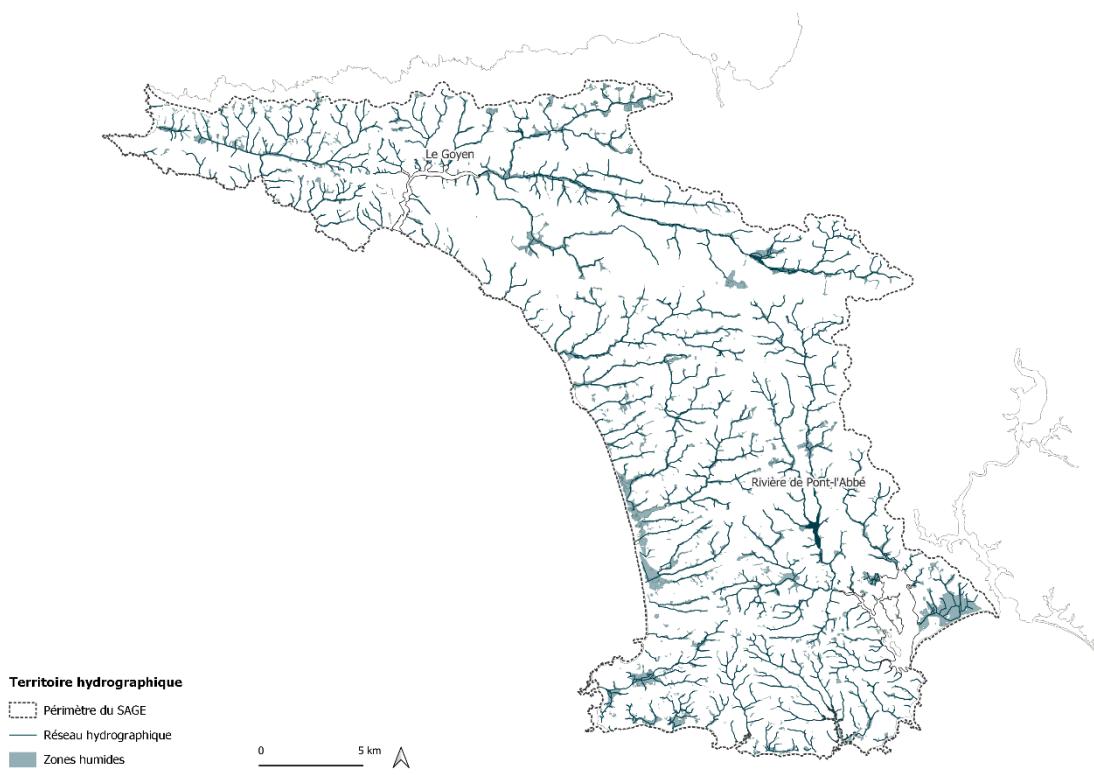
Etat des lieux des masses d'eau :

- 19 masses d'eau : 1 masse d'eau souterraine, 11 masses d'eau cours d'eau, 1 masse d'eau plan d'eau, 2 masses d'eau de transition et 4 masses d'eau côtières
- 42% des masses d'eau en état moins que bon. Principales pressions : pollutions diffuses agricoles, morphologie des milieux aquatiques et continuité écologique
- 2 masses d'eau proches du bon état : le ruisseau de Saint-Jean et le ruisseau du Loc'h
- 4 masses d'eau concernées par les objectifs moins stricts (atteinte partielle en 2027) : le plan d'eau du Moulin Neuf, l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, l'estuaire du Goyen et de la baie de Concarneau

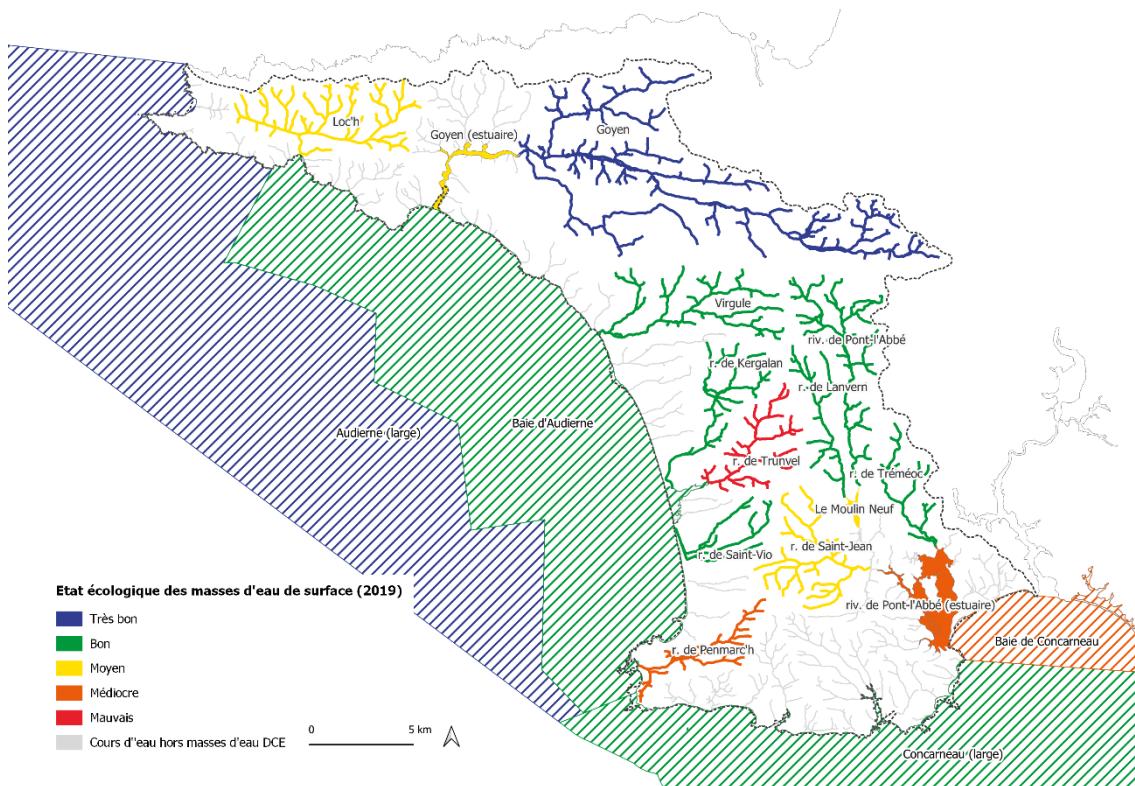
Les enjeux du bassin :

- La reconquête de la qualité de l'eau : 5 captages prioritaires (Bromuel, Lannourec, Lesaff, Kerstrat et Kergamet), 2 sites sensibles à l'eutrophisation (la retenue du Moulin Neuf et l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé), 1 zone de production de coquillages classée en C pour les coquillages de groupe 2
- La restauration des milieux aquatiques : 77 % des cours d'eau en zone d'action prioritaire pour l'Anguille, 24 % des cours d'eau classés comme axes pour les grands migrateurs au titre de l'article L2417-17 du code de l'environnement
- La gestion quantitative de l'eau : environ 6 000 000 m³ d'eau prélevés par an (79 % pour l'alimentation en eau potable, 14 % agriculture, 7 % industrie)

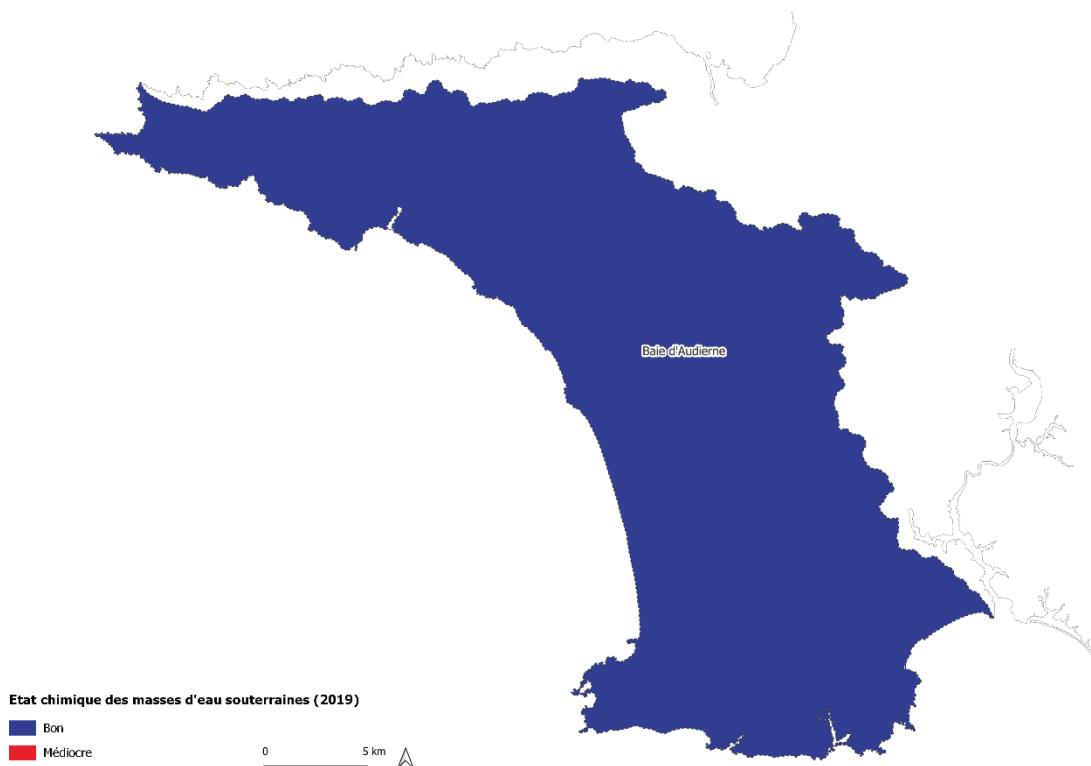
RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU BASSIN DE L'OUEST-CORNOUAILLE



ETAT DES LIEUX DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES DU BASSIN DE L'OUEST-CORNouAILLE



ETAT DES LIEUX DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES DU BASSIN DE L'OUEST-CORNouAILLE



2 – LA GOUVERNANCE

2.1 LE SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE (OUESCO) :

Fondé sur le principe de la solidarité amont-aval, OUESCO fédère :

- la communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS)
- la communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB)
- la communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz (CCCS-PR)
- le syndicat intercommunal des eaux du Goyen (SIEG)
- le syndicat mixte des eaux du nord du Cap Sizun
- Douarnenez Communauté
- Quimper Bretagne Occidentale (QBO)

OUESCO a pour objet :

- la mise en œuvre du SAGE pour le compte de la CLE
- l'animation du Projet de Territoire pour l'Eau (PTE). Le PTE de l'Ouest-Cornouaille vise la lutte contre les pollutions diffuses agricoles, la restauration des écosystèmes aquatiques et la régénération du cycle de l'eau. Il se matérialise par un Accord de Territoire (AdT), un Projet Agro-Environnemental et Climatiques (PAEC) et une stratégie bocagère
- l'aménagement des bassins versants
- le suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- la diffusion des données sur la ressource en eau et les milieux aquatiques

PRESIDENCE & VICE-PRESIDENCES	
Éric JOUSSEAUME	Président
Michel BUREL	Vice-président en charge de la reconquête de la qualité de l'eau
Yves KERISIT	Vice-président en charge de la restauration des milieux aquatiques
Christian LOUSSOUARN	Vice-président en charge de la satisfaction des milieux littoraux

CELLULE TECHNIQUE		ETP
Thomas PICHERAL	Directeur, animateur SAGE et animateur PTE	1
Amy LEFROID	Assistante administrative et chargée de communication	0.8
Tifenn NEVEU	Technicienne SAGE et suivi de la qualité de l'eau	1
Samuel GUICHARD	Coordination technique PTE et technicien « milieux aquatiques »	1
Marine VILLARET	Technicienne « agro-environnement »	1
Katell BERNARD	Technicienne « captages prioritaires »	1
Romain SALAUN	Technicien bocage	1
		6.8

2.2 LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

La CLE est l'instance de concertation du SAGE. Ses 26 membres sont répartis au sein de 3 collèges : élus, usagers et services de l'Etat.

La CLE a pour objet l'élaboration et la révision du SAGE. Une fois celui-ci approuvé, elle le fait vivre et assure le suivi de sa mise en œuvre, notamment en émettant des avis sur les projets soumis à sa consultation.

La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille est présidée par M. Éric Jousseau.

	COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEUR GROUPEMENT ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	COLLEGE DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS	COLLEGE DES SERVICES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ETAT
NOMBRE DE MEMBRES	13	9	4
STRUCTURES REPRÉSENTÉES	<ul style="list-style-type: none"> . Conseil Régional de Bretagne . Conseil départemental du Finistère . Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération . Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille 	<ul style="list-style-type: none"> . Chambre d'Agriculture du Finistère . Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Occidentale . Fédération du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique . Association de protection de la nature . Association de consommateurs . Producteurs d'hydroélectricité . Propriétaires fonciers . Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne sud . Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne 	<ul style="list-style-type: none"> . Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne . Préfet du Finistère . Agence de l'Eau Loire Bretagne . Office Français de la Biodiversité

2.3 LE COMITE DE PILOTAGE DU PTE (COPIL PTE)

La composition du comité de pilotage est similaire à la composition de la CLE.

Le COPIL PTE se réunit annuellement afin de suivre la mise en œuvre du PTE, de partager les bilans et d'ajuster le programme d'actions en conséquence. Ces ajustements peuvent porter sur :

- L'ajout de nouvelles actions visant à renforcer celles initialement prévues

- La suppression d'actions devenues obsolètes ou techniquement irréalisables

2.4 LES GROUPES DE TRAVAIL

Situés à l'interface de la démarche de planification et de la démarche opérationnelle, les groupes de travail permettent d'étendre la concertation territoriale par thématiques.

Les travaux de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille s'appuient sur l'expertise technique de 4 groupes de travail :

- Le groupe de travail « qualité de l'eau » (GTQE), présidé par M. Michel Burel
- Le groupe de travail « milieux aquatiques » (GTMA), présidé par M. Yves Kerisit
- Le groupe travail « milieux littoraux » (GTML), présidé par M. Christian Loussouarn
- Le groupe de travail « gestion quantitative » (GTGQ), présidé par M. Eric Jousseaume

Constituée en tant que cadre de la feuille de route 2020-2025 en lien avec les masses d'eau « baie de Concarneau » et « Concarneau large », la commission littorale inter-SAGE (Ouest-Cornouaille, Odet, Sud-Cornouaille) vient compléter le dispositif. Prenant place a minima une fois par an, cette commission permet d'échanger sur les enjeux et les projets littoraux inter-SAGE.

2.5 LA COMMISSION PROFESSIONNELLE AGRICOLE (CPA)

Créée en 2026, cette assemblée technique constitue le lieu privilégié des échanges bilatéraux entre la profession agricole et OUESCO.

Réunie au gré de l'actualité du bassin versant, elle vise à garantir une relation de confiance entre les agriculteurs, leur environnement de conseil et la cellule d'animation du projet agro-environnemental.

3 – LE PROGRAMME D'ACTIONS 2026

3.1 LE PROGRAMME D'ACTIONS DU SAGE

Les 9 fiches projet ci-après présentées décrivent les actions relatives à l'animation, la mise en œuvre et le suivi du SAGE pour l'année 2026.

La cellule d'animation du SAGE est constituée de 1.3 ETP.

L'année sera marquée par :

- La définition du cadre de l'étude HMUC du Sud-Finistère : périmètre, gouvernance, phases, moyens humains et financiers
- La rédaction d'un projet de ZAES sur l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé : objectif, périmètre, programme de mesure
- L'installation du nouveau collège des élus de la CLE et la construction d'une culture commune autour des enjeux de la gestion de l'eau et de la préservation des milieux aquatiques
- La coordination de la mise en œuvre du Schéma inter-SAGE de carénage et de gestion des eaux portuaires à l'échelle du bassin de l'Ouest-Cornouaille
- La poursuite de l'accompagnement du 4^{ème} cycle de la DCE et des programmes locaux de gestion et d'aménagement des bassins versants
- L'édition du premier tableau de bord du SAGE 2024 et la rédaction de l'édition 2025

FICHE N°1 – SAGE Ouest Cornouaille

GARANTIR LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES



Dispositions du SAGE

- D1 . Rôle de la CLE : assurer la mise en œuvre et le suivi régulier du SAGE
- D3 . Rôle et missions de la cellule d'animation de la structure porteuse du SAGE

Nature de l'action

- Animation de la CLE :
 - . Installation du collège des élus de la CLE et élection : du Président de la CLE, du vice-Président et des autres membres du bureau
 - . Présentation de l'architecture des politiques de gestion de l'eau, du contenu du SAGE Ouest-Cornouaille, du rôle de la CLE et de la feuille de route 2026-2030
 - . Organisation d'une sortie « mettons nos bottes » avec les membres de la CLE pour faciliter l'appropriation des enjeux et visualiser les actions mises en œuvre
- Mise en œuvre de la feuille de route de la CLE 2026-2030
- Réalisation de la cartographie des gouvernances du bassin de l'Ouest-Cornouaille conformément à la demande du comité de bassin :
 - . Adoption par la CLE des cartes des enjeux, des outils et des maîtrises d'ouvrage
 - . Analyse de la gouvernance en place
- Rédaction des programmes et des bilans annuels
- Participation aux réunions des réseaux : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Assemblée Bretonne de l'eau, APPCB, CRESEB...

Objectifs de réalisation :

- Animation de la CLE : 3 réunions et une 1 séquence de terrain
- Feuille de route : adoption de la cartographie des gouvernances par la CLE

Moyens humains

	Agents	ETP
Fonctionnement des instances	Animateur SAGE	0.1
	Assistante administrative	0.05

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Fonctionnement des instances	20 900 € (dont 10 000 € de frais de fonctionnement de la CLE)	0 €

FICHE N°2 – SAGE Ouest Cornouaille FAVORISER L'APPROPRIATION DES ENJEUX PAR LES DECIDEURS ET LES HABITANTS DU TERRITOIRE



Dispositions du SAGE

- D4 . Assurer la réalisation et la diffusion d'un programme de communication, d'information et de sensibilisation

Nature de l'action

- Mise à jour du site internet www.ouesco.fr : état des lieux des masses d'eau 2025, délibérations et avis de CLE, nouvelles actions portées par le SAGE...
- Développement de la présence de OUESCO sur les réseaux sociaux : renforcement de l'animation de la page Facebook et développement d'une page Instagram. Ecriture d'une stratégie « réseaux sociaux »
- Organisation de points presse sur les enjeux, les objectifs et les actions du SAGE
- Edition du tableau de bord du SAGE 2024 et mise en page du tableau de bord du SAGE 2025
- Accrochage de l'exposition « Soyons SAGE, pensons nos paysages » à la Maison de la Baie d'Audierne au cours de la période printemps-été.
- Interventions (conférences, tables rondes, débats...) au gré des sollicitations dans le cadre d'évènements locaux
- Autres opérations

Objectifs de réalisation :

- Réseaux sociaux : atteindre les 1000 followers sur Facebook et créer une page Instagram
- Tableau de bord du SAGE : sortie de l'édition 2024
- Exposition « Soyons SAGE, pensons nos paysages » : 4 mois d'accrochage

Moyens humains

	Agents	ETP
Communication SAGE	Animateur SAGE	0.05
	Assistante administrative	0.05

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Communication SAGE	6 950 €	10 000 €

FICHE N°3 – SAGE Ouest Cornouaille

SUIVRE ET EVALUER LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE



Dispositions du SAGE

- D1 . Rôle de la CLE : assurer la mise en œuvre et le suivi régulier du SAGE
- D3 . Rôle et missions de la cellule d'animation de la structure porteuse du SAGE

Nature de l'action

- Rédaction du tableau de bord du SAGE Ouest-Cornouaille 2025 :
 - . Collecte des données
 - . Analyse des données et renseignement des indicateurs
 - . Mise à jour de l'atlas

Objectifs de réalisation :

- Tableau de bord du SAGE : adoption de l'édition 2025 par la CLE

Moyens humains

	Agents	ETP
Tableau de bord du SAGE	Technicienne « SAGE »	0.4

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Tableau de bord du SAGE	26 000 €	0 €

FICHE N°4 – SAGE Ouest Cornouaille

ACCOMPAGNER LES CYCLES DE LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU



Dispositions du SAGE

- D1 . Rôle de la CLE : assurer la mise en œuvre et le suivi régulier du SAGE
- D3 . Rôle et missions de la cellule d'animation de la structure porteuse du SAGE

Nature de l'action

- Analyse de l'état des lieux des masses d'eau 2025, à l'échelle du bassin de l'Ouest-Cornouaille

Objectifs de réalisation :

- Porter à connaissance de la CLE

Moyens humains

	Agents	ETP
DCE	Technicienne SAGE	0.05

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
DCE	3 250 €	0 €

FICHE N°5 – SAGE Ouest Cornouaille

ACCOMPAGNER LES PROGRAMMES LOCAUX DE GESTION & D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS



Dispositions du SAGE

- D1 . Rôle de la CLE : assurer la mise en œuvre et le suivi régulier du SAGE
- D2 . Être informé des projets pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE
- D3 . Rôle et missions de la cellule d'animation de la structure porteuse du SAGE

Nature de l'action

- Accompagnement du PTE 2026-2031 du bassin de l'Ouest-Cornouaille :
 - Suivi annuel en CLE de la mise en œuvre de l'AdT, du PAEC et de la stratégie bocagère
 - Avis de la CLE sur le plan de lutte contre les pollutions diffuses du captage prioritaire de Kerstrat
- Accompagnement de l'élaboration / la révision des documents d'urbanisme :
 - Suivi de la révision du SCoT de l'Ouest-Cornouaille, de l'élaboration des PLUiH du Pays Bigouden Sud, du Haut Pays Bigouden et de Douarnenez Communauté
 - Suivi des documents associés aux documents d'urbanisme : schéma directeur d'assainissement des eaux usées (Pays Bigouden Sud et Haut Pays Bigouden), schéma directeur de gestion des eaux pluviales (Douarnenez Communauté), diagnostics bocagers (Pays Bigouden Sud et Haut Pays Bigouden), diagnostic à haute résolution spatiale des zones humides...
 - Avis de la CLE sur le projet de PLUiH du Pays Bigouden Sud
- Accompagnement des autres projets de territoire et des projets d'aménagement pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE :
 - Suivi de l'élaboration des PCAET (Pays Bigouden Sud et Cap-Sizun), du plan de gestion de la RNR des dunes et paluds Bigoudènes et du plan paysage du Cap Sizun...
 - Suivi de la mise en œuvre du PAPI du littoral du Sud-Finistère (incluant des études techniques associées détaillant la conception et l'implantation des aménagements), des DOCOB Natura 2000...
 - Suivi de l'étude d'impact du prélèvement d'eau à usage agricole de Saint-Vio
 - Suivi des dossiers IOTA et des projets d'aménagement (réaménagement du site de la Torche par exemple)

Dans le cadre de ses missions, la cellule d'animation du SAGE veillera à la bonne intégration des politiques de gestion de l'eau dans le cadre plus large de l'aménagement du territoire. Une attention particulière sera portée :

- . à la définition des capacités d'accueil,
- . à la protection des infrastructures écologiques (cours d'eau, zones humides, bocage...).

Objectifs de réalisation :

- Porter à connaissance de la CLE de l'ensemble des projets pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE
- Avis de la CLE sur sollicitation des services de l'Etat, des porteurs de projet ou sur auto-saisine de la CLE

Moyens humains

	Agents	ETP
Projet de territoire et aménagement	Animateur SAGE	0.15
	Assistante administrative	0.1

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Projet de territoire et aménagement	17 850 €	0 €

FICHE N°6 – SAGE Ouest Cornouaille

**RECONQUERIR LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE
DES ZONES CONCHYLICOLES DE LA RIVIERE
DE PONT-L'ABBE**



Objectif du SAGE

- Tendre vers le classement sanitaire A sur toutes les zones conchyliocoles pour l'ensemble des groupes de coquillages.

Nature de l'action

- Définition du projet de la Zone à Enjeu Sanitaire (ZAES) sur la rivière de Pont-l'Abbé :
 - . Constitution d'un comité de pilotage (COPIL)
 - . Définition de l'objectif à atteindre (1er COPIL)
 - . Délimitation du périmètre, en s'appuyant sur le profil de vulnérabilité (1er COPIL)
 - . Définition du programme de mesures : domaines concernés, détail des mesures, délais de mise en œuvre... (2e et 3e COPIL)
 - . Élaboration du projet d'arrêté préfectoral (en lien avec la DDTM), présentation et validation en COPIL (4e COPIL)
- Suivi complémentaires des coquillages de groupe 2 (réseau de 9 stations, complémentaire au réseau réglementaire REMI)

Objectifs de réalisation :

- Validation du projet d'arrêté préfectoral de ZAES en COPIL

Moyens humains

	Agents	ETP
ZAES rivière de Pont-l'Abbé	Technicienne SAGE	0.15

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
ZAES rivière de Pont-l'Abbé	9 750 €	10 000 €

FICHE N°7 – SAGE Ouest Cornouaille RECONQUERIR LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE DES TROIS AUTRES ZONES CONCHYLICOLES



Objectif du SAGE

- Tendre vers le classement sanitaire A sur toutes les zones conchyliocoles pour l'ensemble des groupes de coquillages.

Nature de l'action

- Suivi de la mise en œuvre des profils de vulnérabilité conchyliocoles du Goyen, de la Baie d'Audierne et de la zone de Toul Ar Ster :
 - . Collecte des données
 - . Analyse des données
 - . Mise à jour du tableau de suivi

Objectifs de réalisation :

- Information annuelle en CLE

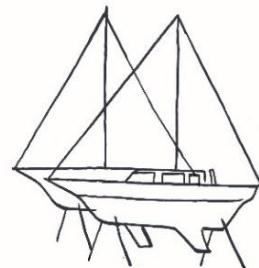
Moyens humains

	Agents	ETP
Profils de vulnérabilité conchylicole	Technicienne SAGE	0.05

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Profils de vulnérabilité conchylicole	3 250 €	0 €

FICHE N°8 – SAGE Ouest Cornouaille AMELIORER LA QUALITE CHIMIQUE DE LA BAIE DE CONCARNEAU



Disposition du SAGE

- D18 . Equipement des ports, des zones de mouillage et équipements légers organisés en sanitaires et en pompes de récupération des eaux grises et noires des bateaux
- D19 . Sensibilisation des plaisanciers à la bonne gestion des eaux grises et noires
- D22 . Caréner sur les cales et aires équipées
- D25 . Développer les alternatives à l'utilisation des produits antifouling
- D26 . Proscrire l'utilisation de biocides pour le lavage des aménagements portuaires

Nature de l'action

- Coordination de la mise en œuvre du schéma inter-SAGE de carénage et de gestion des eaux portuaires, sur le bassin de l'Ouest-Cornouaille :
 - . Collecte des données
 - . Analyse des données
 - . Mise à jour du tableau de suivi

Objectifs de réalisation :

- Information annuelle en CLE

Moyens humains

	Agents	ETP
Schéma de carénage	Technicienne SAGE	0.05

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Schéma de carénage	3 250 €	0 €

FICHE N°9 – SAGE Ouest Cornouaille

DEFINIR LES VOLUMES PRELEVABLES ET REPARTIR LES EFFORTS DE REDUCTION DES PRELEVEMENTS D'EAU PAR CATEGORIE D'USAGE



Plan gouvernemental pour l'eau

- Trajectoire de sobriété : réduction de prélèvement de 10% d'ici 2030 en référence à 2019

Nature de l'action

- Animation
- Echanges inter-SAGE (Ouest-Cornouaille, Odet, Sud-Cornouaille, baie de Douarnenez et Aulne) pour définir le cadre et les moyens de l'étude HMUC du sud Finistère (définition du périmètre, de la gouvernance, du phasage et des moyens humains et financiers) :
 - . 1 réunion technique inter-SAGE (1er semestre 2026)
 - . 1 réunion politique inter-SAGE (second semestre 2026)

Objectifs de réalisation :

- Adoption du projet par la CLE
- Adoption du projet par le comité syndical

Moyens humains

	Agents	ETP
Analyse HMUC inter-SAGE	Animateur SAGE	0.1

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Analyse HMUC inter-SAGE	7 900 €	0 €

3.2 LE PROGRAMME D'ACTIONS DU PROJET DE TERRITOIRE POUR L'EAU (PTE)

Les 11 fiches projet, présentées ci-après, décrivent les actions relatives à l'animation, la mise en œuvre et le suivi du PTE pour l'année 2026.

La cellule opérationnelle du PTE est constituée de 5.3 ETP (4.7 ADT et 0.6 Breizh-Bocage)

L'année sera marquée par :

- le renforcement de l'animation foncière des plans de lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les aires d'alimentation des captages prioritaires
- l'élaboration du diagnostic et de la conception de la concertation pour l'élaboration du plan d'actions de réduction des flux d'azote sur les bassins situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé
- l'extension de l'animation bocagère sur le périmètre de protection de la prise d'eau de Moulin Neuf
- la poursuite de la renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé : effacement de l'ouvrage routier de Roz Ar Gall, définition des travaux de restauration des milieux aquatiques du parc de la rivière, expérimentation de restauration du lit mineur par disposition de bois mort
- le renforcement du suivi de la qualité des eaux superficielles.

FICHE N°10 – PTE Ouest Cornouaille ASSURER LA COORDINATION DU PTE



Nature de l'action

- Animation du comité de pilotage du PTE. Le COPIL organise la démarche opérationnelle : animation du processus de concertation, validation du projet et suivi de la mise en œuvre des actions
- Gestion de la concertation générale
- Coordination des actions et du suivi de leur mise en œuvre
- Rédaction du programme, du bilan 2026 et du programme 2027
- Gestion des subventions
- Participation aux réunions des réseaux : ATBVB, CRESEB...

Objectifs de réalisation :

- Animation du comité de pilotage : 1 réunion

Moyens humains

	Agents	ETP
Coordination du PTE	Animateur PTE	0.4
	Coordinateur technique PTE	0.2
	Assistante administrative	0.3

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Coordination du PTE	63 000 €	0 €

FICHE N°11 – PTE Ouest Cornouaille

FAVORISER L'APPROPRIATION DES ENJEUX

PAR LES ACTEURS ET LES HABITANTS DU TERRITOIRE



Disposition du SAGE

- D4 . Assurer la réalisation et la diffusion d'un programme de communication, d'information et de sensibilisation

Nature de l'action

- Mise à jour du site internet www.ouesco.fr
- Développement de la présence de OUESCO sur les réseaux sociaux : renforcement de l'animation de la page Facebook et développement d'une page Instagram. Ecriture d'une stratégie « réseaux sociaux »
- Organisation de points presse sur les actions du PTE
- Proposition d'articles « clé en main » aux services communication des communautés de communes en vue d'une publication dans les bulletins communautaires
- Edition d'un bulletin annuel d'information agri-environnemental pour informer les agriculteurs et leur environnement de conseil sur l'actualité du bassin : enjeux, actions déployées, dispositifs aides...
- Edition d'un bulletin annuel d'information sur la qualité de l'eau : présentation des résultats du réseau de suivi déployé par OUESCO et interprétation des résultats en référence aux objectifs du SAGE
- Distribution de macarons « agro-environnementaux » à fixer sur les sièges des exploitations agricoles engagées dans le dispositif MAEC et / ou dans les programmes bocagers
- Réalisation d'une vidéo sur les fonctions hydrologiques du bocage
- Organisation d'une demi-journée de plantation (scolaire, élus...) en lien avec le technicien bocage
- Installation de panneaux d'information sur les nouveaux linéaires bocagers créés
- Lancement de l'opération « un nom pour mon cours d'eau » sur le bassin versant du Loch : animation d'une démarche participative portant sur la désignation et l'appropriation des milieux aquatiques avec les habitants et les décideurs du bassin versant. Ce travail sera conduit en lien étroit avec le plan paysage du Cap-Sizun
- Autres opérations

Objectifs de réalisation :

- Réseaux sociaux : atteindre les 1000 followers sur Facebook et création d'une page Instagram
- Bulletin « agri-environnement » : 1 édition
- Bulletin « qualité de l'eau » : 1 édition
- Vidéo : finalisation de la vidéo « bocage »
- Article communautaire : 1 article par EPCI (CCPBS, CCHPB, CCCS-PR)
- Opération « un nom pour mon cours d'eau » : nommage des cours d'eau du bassin versant du Loch

Moyens humains

	Agents	ETP
Communication	Assistance administrative et communication	0.3

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Communication du CT	18 000 €	10 000 €

FICHE N°12 – PTE Ouest Cornouaille

ASSURER L'ANIMATION DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL



Dispositions du SAGE

- D39 . Poursuivre les actions « pollutions diffuses agricoles » sur les bassins prioritaires
- D42 . Améliorer les connaissances des pratiques agricoles sur les bassins présentant un risque par rapport aux pesticides
- D43 . Poursuivre l'animation agricole pour réduire l'usage des pesticides

Nature de l'action

- Animation du groupe de travail « qualité de l'eau » (GTQE). Le GTQE a pour mission d'apporter son appui technique à la cellule d'animation vis-à-vis des opérations de suivi et de reconquête de la qualité de l'eau : études, projet agro-environnemental et climatique, stratégie bocagère, animation foncière, mise en œuvre de paiements pour services environnementaux...
- Création d'une commission professionnelle agricole (CPA). Une attention particulière sera portée aux équilibres territoriaux et à la représentativité des systèmes de production agricole
- Coordination du PAEC : actualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ouvertes sur le territoire dans le cadre défini par l'autorité de gestion (en 2026, le périmètre d'intervention de OUESCO correspond aux zones prioritaires du 12^{ème} programme de l'AELB : zones 10A-2, 3B-1 et AAC des captages prioritaires), suivi administratif et financier, rédaction du bilan annuel
- Coordination des programmes bocagers :
 - . Suivi administratif et financier des deux dispositifs mobilisés pour l'animation et la réalisation de travaux bocagers (Breizh Bocage et accord de territoire) et rédaction de bilans annuels
 - . Animation de l'AAP Breizh Bocage : valorisation d'une filière bois-énergie à l'échelle de la Cornouaille, accompagnement des collectivités pour prendre en compte et protéger le bocage, conseils sur la bonne gestion des haies et des talus, accompagnement technique et administratif des dossiers de compensation de suppression des haies soumises à la conditionnalité des aides de la PAC
- Organisation d'une journée (ou deux demi-journées) technique pour initier des changements de pratiques agricoles favorables aux enjeux eau
- Organisation de deux demi-journées de visite à la ferme dans le cadre de l'animation des MAEC système eau
- Visites de sensibilisation aux enjeux de la gestion de l'eau et de la protection des milieux aquatiques auprès des agriculteurs nouvellement installés dans le cadre des conventions signées avec la CCHPB, la CCPBS et la CCCS-PR. Il est précisé que ces rencontres d'interconnaissances conditionnent le versement de l'aide à l'installation proposées par les EPCI
- Suivi du projet alimentaire territorial (PAT) du Cap-Sizun. Une attention particulière sera portée à la promotion des systèmes de production agricole économies en intrants et aux critères environnementaux des contractualisations entre agriculteur et cuisine scolaire intercommunale. Et ce, dans un souci d'articulation entre les politiques publiques de l'eau et de l'alimentation.
- Participation aux réunions des réseaux : DRAAF, DREAL, ATBVB, Chambre d'Agriculture...

Objectifs de réalisation :

- Animation GTQE : 2 réunions
- Animation de la CPA : 1 réunion

→ Organisation de 2 jours (ou 4 demi-journées) d'accompagnements collectifs

Moyens humains

	Agent	ETP
Animation agro-environnementale	Technicienne agro-environnement	0.2
Animation bocagère	Technicien bocage	0.1

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Animation agro-environnementale	12 000 €	1 000 €
Animation bocagère	6 000 €	1 000€

FICHE N°13 – PTE Ouest Cornouaille RECONQUERIR LA QUALITE DE L'EAU SUR LES CAPTAGES PRIORITAIRES



Dispositions du SAGE

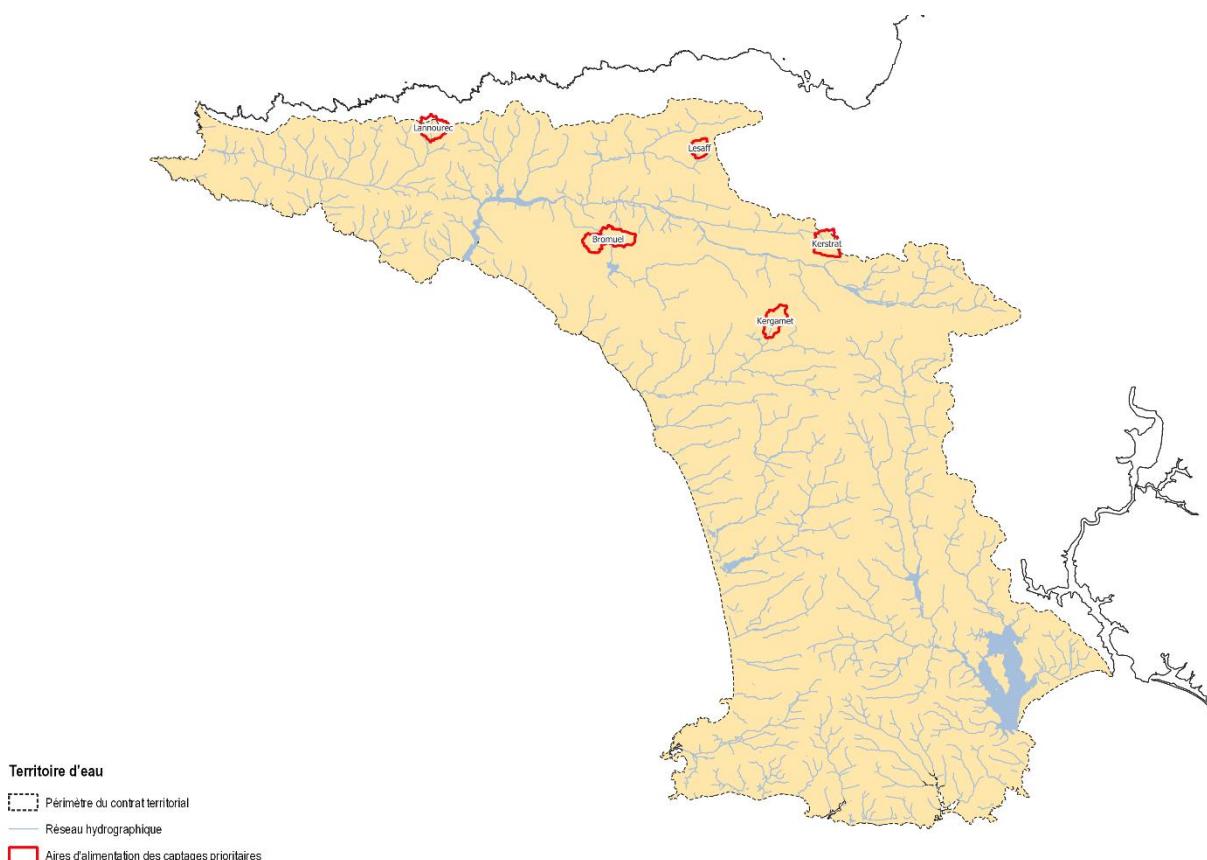
- D39 . Poursuivre les actions « pollutions diffuses agricoles » sur les bassins prioritaires
- D43 . Poursuivre l'animation agricole pour réduire l'usage des pesticides

Contexte

Le bassin d'Ouest-Cornouaille comprend 5 des 18 captages prioritaires du Finistère. Sur chacune des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) concernées, les gestionnaires ont délégué à OUESCO l'élaboration et l'animation des plans de lutte contre les pollutions diffuses agricoles.

En 2024, à l'issue de l'animation territoriale menée par OUESCO, 4 plans de lutte contre les pollutions diffuses (Kergamet / Bromuel / Kerstrat / Lannourec-Lesaff), ont été validés par les services de l'Etat.

En 2025, le recrutement de la chargée de mission « captages prioritaires » a marqué le lancement de la mise en œuvre des plans d'actions.



Nature de l'action

- Animation du comité de pilotage « captage prioritaire » de l'Ouest-Cornouaille. Le COPIL regroupe l'ensemble des gestionnaires, des partenaires techniques et financiers. Coordonné par OUESCO, le COPIL sera mobilisé au moins une fois par an afin de suivre la mise en œuvre des plans d'actions et partager les bilans
- Participation aux réunions des comités de suivi des captages
- Renforcement de l'animation foncière : lancement d'une démarche d'échanges parcellaires pour favoriser la restructuration des exploitations; poursuite des acquisitions volontaristes des parcelles agricoles des AAC (veille foncière, rencontres individuelles avec les propriétaires et les exploitants agricoles, négociations foncières, suivi des acquisitions et accompagnement des gestionnaires dans la gestion des demandes d'aides)
- Contractualisation et suivi des baux ruraux à clauses environnementales (BRE) sur les parcelles acquises
- Animation du dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) sur les captages de Lannourec et de Lesaff : appel à projets PSE 2026 (rédaction et dépôt de la note technique, animation du dispositif, réalisation des diagnostics d'exploitation et montage des dossiers) ; suivi du PSE 2025-2030 (suivi individuel des indicateurs)
- Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) : Information des agriculteurs, réalisation des diagnostics, accompagnement dans la mise en œuvre du cahier des charges et échange annuel avec les agriculteurs engagés
- Animation du dispositif Breizh-Bocage : information des agriculteurs et des propriétaires, définition et réalisation des projets de création de talus plantés chez les bénéficiaires (agriculteurs, propriétaires)

Objectifs de réalisation :

- Animation du COPIL « captage prioritaire » : 1 réunion
- Acquisition foncière : 20 ha
- Contractualisation des BRE : 12 ha
- Animation PSE : 13 ha
- Animation MAEC : ajout 21 ha et maintien des 104 ha de surfaces engagées en MAEC
- Animation Breizh-Bocage : 3 km

Moyens humains

	Agent	ETP
Plan d'actions AAC et animation foncière	Chargée de mission « Captages prioritaires »	1
Animation du PAEC	Technicienne agro-environnement	0.1
Animation bocagère Travaux	Technicien bocage	0.3

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Plan d'actions AAC et animation foncière	60 000 €	0 €
Animation du PAEC	6 000 €	0 €
Animation bocagère Travaux	16 500 €	53 360 €

FICHE N°14 – PTE Ouest Cornouaille LUTTER CONTRE LE DEVELOPPEMENT DES ALGUES VERTES SUR LES VASIERES DE LA RIVIERE DE PONT L'ABBE



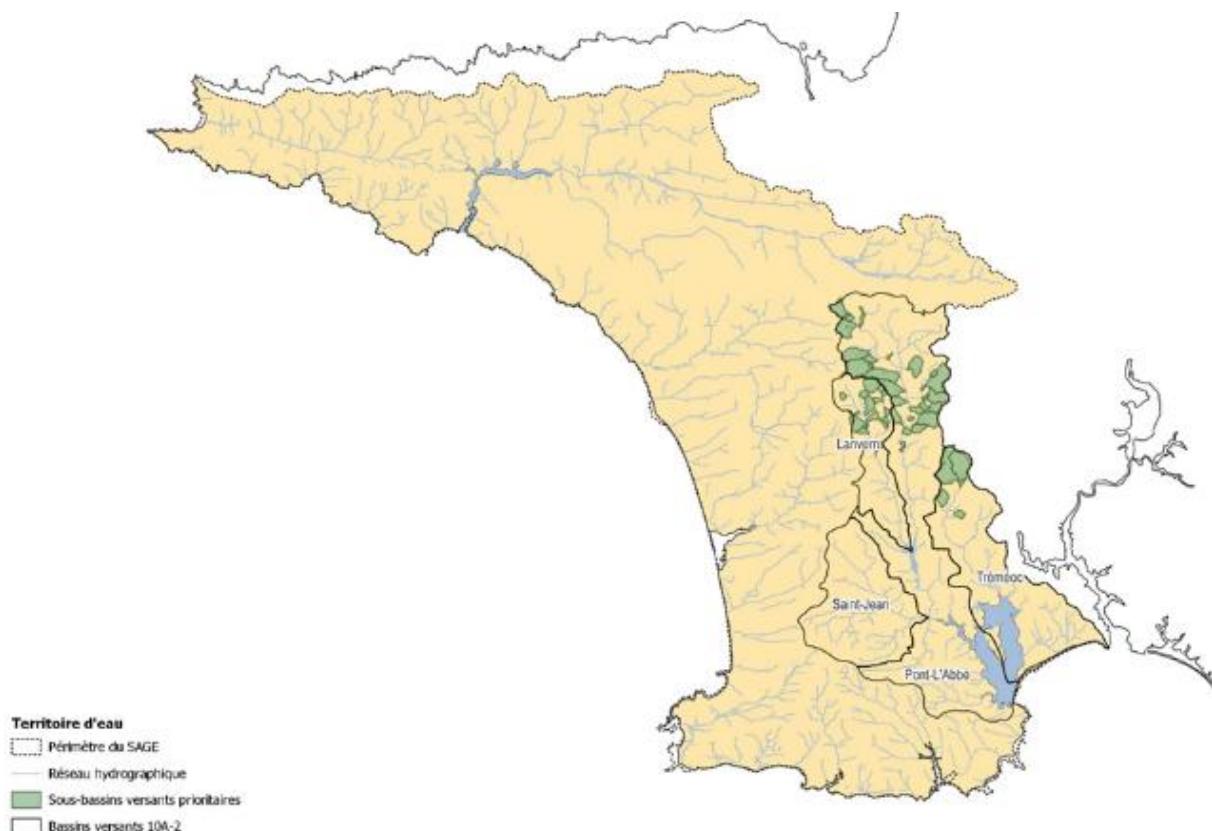
Dispositions du SAGE

- D39 . Poursuivre les actions « pollutions diffuses agricoles » sur les bassins prioritaires
- Limiter le développement des algues vertes et des phytoplanctons toxiques

Contexte

La masse d'eau de transition de la rivière de Pont-l'Abbé (FRGT 14) est déclassée (état médiocre) en raison du développement d'algues vertes sur vasières. Les bassins versants associés sont ciblés par la disposition 10A-2 du SDAGE. Le suivi de l'azote à haute résolution spatiale réalisé en 2023 et 2024 a permis d'identifier les sous-bassins versants prioritaires (10% de la surface du bassin versant).

Historiquement, la principale action portée par OUESCO sur ce territoire était l'animation des MAEC. 2026 va marquer le lancement de la construction d'un plan de réduction des flux de nitrates avec les agriculteurs concernés *via* une démarche de « dialogue territorial ».



Nature de l'action

- Elaboration du diagnostic des pressions, des freins et des leviers d'actions permettant de concevoir le processus de co-construction du plan de réduction des flux d'azote prévu au premier semestre 2027. Ce travail comprend :
 - . L'élaboration d'un diagnostic territorial (qui comprend les deux points suivants) réalisé selon la méthode intitulée « dialogue territorial » avec un accompagnement technique (prestation)
 - . Une identification des sources de pollutions diffuses (azote) et des actions potentielles sur les secteurs les plus contributeurs (terrain, investigation cartographique et du réseau d'acteurs)
 - . La réalisation d'entretiens individuels avec 25% des agriculteurs concernés par les secteurs les plus contributeurs (soit 15 sur 60 exploitations concernées)
 - . La conception de la concertation effectuée selon la méthode intitulée « dialogue territorial » avec un accompagnement technique par un bureau d'étude (suivi et la mise en œuvre de la démarche)
- Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) : Information des agriculteurs, réalisation des diagnostics, accompagnement dans la mise en œuvre du cahier des charges et échange annuel avec les agriculteurs engagés

Objectifs de réalisation :

- Rédaction d'un rapport de synthèse comprenant :
 - . le diagnostic des pressions, des points de vigilance et des leviers potentiels
 - . la conception du processus de concertation pour l'élaboration du plan d'actions de réduction des flux de Nitrate
- Animation MAEC : contractualisation de 265 ha, maintien des 1405 ha engagées

Moyens humains

	Agents	ETP
Plan de réduction des flux d'azote	Technicienne agro-environnement	0.6

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Plan de réduction des flux d'azote	36 000 €	10 0000 €

FICHE N°15 – PTE Ouest Cornouaille LUTTER CONTRE LE DEVELOPPEMENT DU PHYTOPLANCTON DANS LA RETENUE DE MOULIN NEUF



Disposition du SAGE

- D8. Mettre en place des programmes bocagers
- D39. Poursuivre les actions « pollutions diffuses agricoles » sur les bassins prioritaires

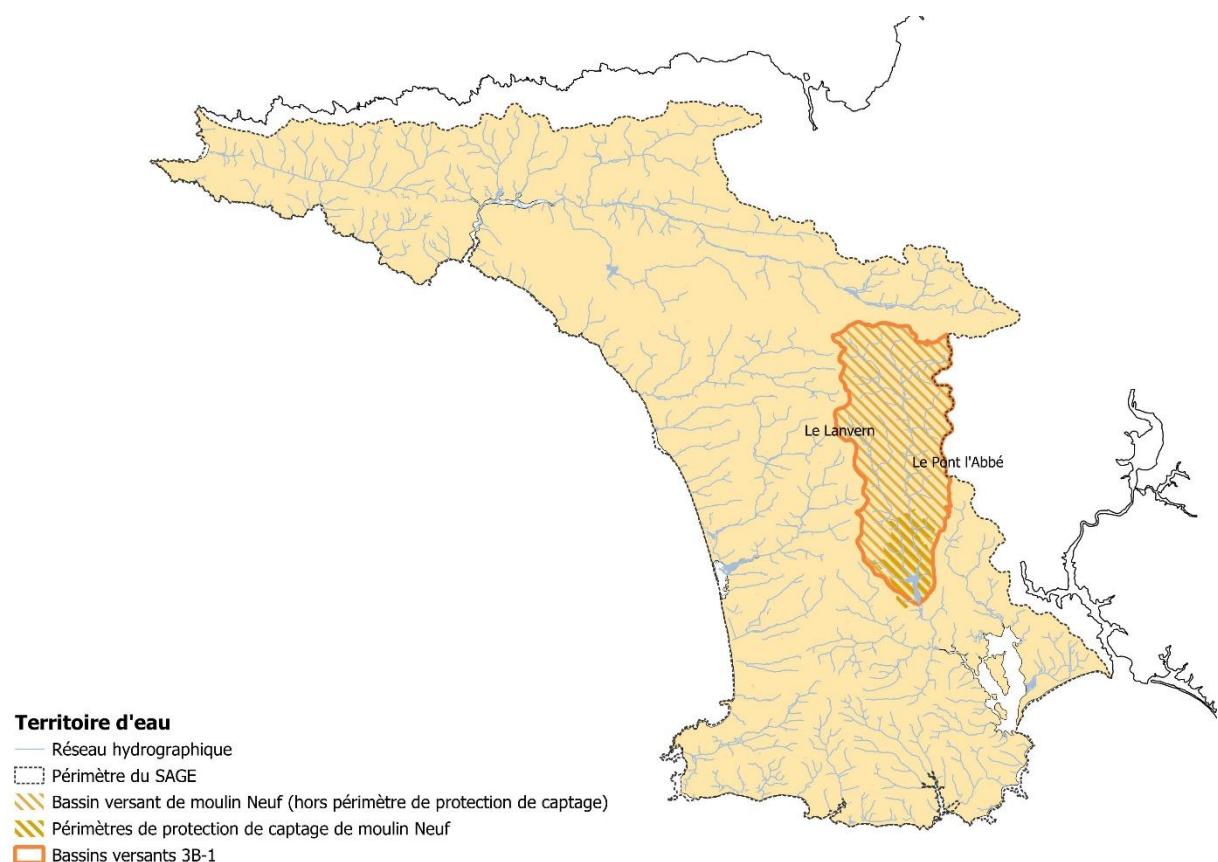
Contexte

La masse d'eau du plan d'eau de Moulin Neuf (FRGL040) est déclassée (état médiocre) en raison de l'eutrophisation. Les bassins versants associés sont ciblés par la disposition 3 B-1 du SDAGE Loire-Bretagne. L'étude de 2022 sur la réduction du transfert de phosphore sur les bassins versants a permis de préciser la source des apports en phosphore et d'identifier les sous-bassins sensibles à l'érosion.

Depuis 2023, dans le cadre du dispositif Breizh-Bocage, OUESCO priorise les travaux bocagers sur les bassins versants du Lanvern et de la rivière de Pont-l'Abbé (hors périmètre de protection de la retenue). Le dispositif Breizh Bocage ne pouvant s'appliquer lorsque la création de talus est réglementaire, aucune création bocagère n'a été réalisée sur les périmètres de protection de captage de la retenue.

Dans le cadre de l'accord de territoire 2026-2028 et du transfert de maîtrise d'ouvrage de la CCPBS à OUESCO, les créations bocagères seront réalisées, à partir 2026, sur l'ensemble du bassin versant amont de la retenue de Moulin Neuf (périmètres de protection compris), avec la création d'un poste à temps plein (0.6 ETP/Breizh Bocage, 0.4 ETP/accord de territoire).

L'animation des MAEC complète l'action.



Nature de l'action

- Animation de la stratégie bocagère :
 - Bassins versants du Lanvern et du Pont-l'Abbé hors périmètre de protection (Breizh Bocage)
 - Définition des projets de création bocagère chez les bénéficiaires (agriculteurs, propriétaires) dans le cadre de rencontres individuelles sur site
 - En application des recommandations de la stratégie Breizh Bocage, l'animation bocagère veillera à orienter les porteurs de projet vers des aménagements du type talus plantés, en priorité perpendiculaires aux pentes en intra-parcellaire ou en ceinture de bas-fond. Les séquences de plantation seront construites en cohérence avec l'environnement proche
 - Coordination des travaux de talutage, de plantation et d'entretien
 - Sur les périmètres de protection de la retenue (Accord de Territoire) :
 - Définition des projets de création bocagère chez les bénéficiaires (agriculteurs, propriétaires) dans le cadre de rencontres individuelles sur site
 - En application des recommandations décrites dans l'inventaire-projet bocager réalisé sur le périmètre de protection du captage de la retenue du Moulin Neuf en 2024, l'animation bocagère consistera à réaliser des talus plantés pour matérialiser le périmètre de protection immédiat et le périmètre de protection 1, et pour densifier le bocage à l'intérieur du périmètre 2. Les séquences de plantation seront construites en cohérence avec l'environnement proche
 - Coordination des travaux de talutage et de plantation
- Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) : Information des agriculteurs, réalisation des diagnostics, accompagnement dans la mise en œuvre du cahier des charges et échange annuel avec les agriculteurs engagés

Objectifs de réalisation :

- Animation Breizh-Bocage : de 6.5 km de linéaires bocagers (2.5 km Breizh Bocage et 4 km ADT)
- Animation MAEC : CF fiche projet n°14

Moyens humains

	Agent	ETP
Plan de lutte contre l'érosion	Technicienne Bocage	0.6
	Technicienne agro-environnement	0.05

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Plan de lutte contre l'érosion	39 000 €	53 360 €

FICHE N°16 – PTE Ouest Cornouaille RECONQUERIR LA QUALITE CHIMIQUE DES RUISEAUX DE PENMARC'H, DE LA TORCHE ET DE TRONOEN

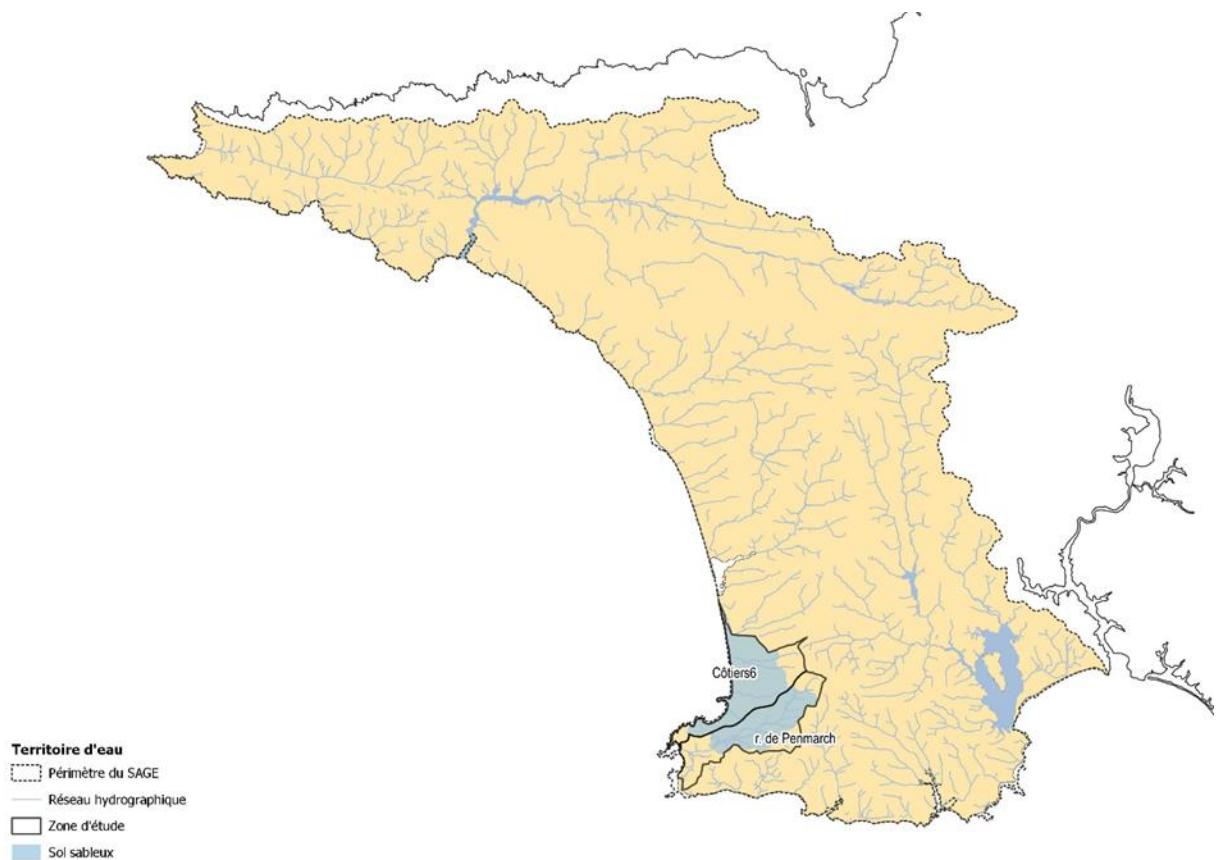


Dispositions du SAGE

- D42 . Améliorer les connaissances des pratiques agricoles sur les bassins présentant un risque par rapport aux pesticides
- D43 . Poursuivre l'animation agricole pour réduire l'usage des pesticides

Contexte

La masse d'eau « cours d'eau » du ruisseau de Penmarch n'est pas conforme au bon état (état écologique médiocre). Le suivi de la qualité de l'eau réalisé sur la période 2018-2020 sur les ruisseaux de Penmarch, de la Torche et de Tronoën témoigne de la présence de nombreuses substances actives de pesticides dans le milieu. Les concentrations observées sont largement supérieures aux objectifs fixés par le SAGE.



L'étude des pressions, des mécanismes de transfert et des impacts des pesticides a été lancée en juin 2025. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Améliorer la connaissance (pression, transfert, impact)

- Evaluer la compatibilité des systèmes de production agricole avec les hydrosystèmes spécifiques au sol sableux de la zone

Cette étude comprend 5 phases validées par un comité scientifique dédié :

- Phase 1 : état des lieux et diagnostic
- Phase 2 : identification des données complémentaires nécessaires à la définition du réseau de mesures et à l'analyse des pressions
- Phase 3 : définition du protocole et du réseau de mesures
- Phase 4 : mise en place du protocole de suivi
- Phase 5 : traitement et interprétation des données

Son contenu a été adapté à la suite du désengagement des exploitants agricoles (abandon du volet « pressions », du Copil et maintien du comité scientifique). Malgré un intérêt partagé pour l'étude, la profession agricole craint la diffusion et la mauvaise interprétation des données individuelles.

Pour rappel, il existe des tensions entre les différentes parties prenantes. Dans ce contexte, la réalisation d'un plan de réduction de l'usage des pesticides est à construire sur la durée de l'ADT 2026-2028 et fera appel à la méthode de dialogue territorial pour recréer un climat de confiance et une vision partagée.

Nature de l'action

- Réalisation de la Phase 4 « mise en place du protocole de suivi »
- Réalisation de la Phase 5 « traitement et interprétation des données »
- Conception de la concertation basée sur l'approche du « dialogue territorial » :
 - Entretiens « exploratoires » avec les 8 agriculteurs concernés
 - Repérage des pistes d'actions potentielles (investigation du réseau d'acteurs)

Objectifs de réalisation :

- Validation de l'étude : COPIL restreint, CLE

Moyens humains

	Agents	ETP
Plan de lutte contre les pesticides	Technicienne agro-environnement	0.05

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Plan de lutte contre les pesticides	3 000 €	0 € (dossier 2025)

FICHE N°17 – PTE Ouest Cornouaille

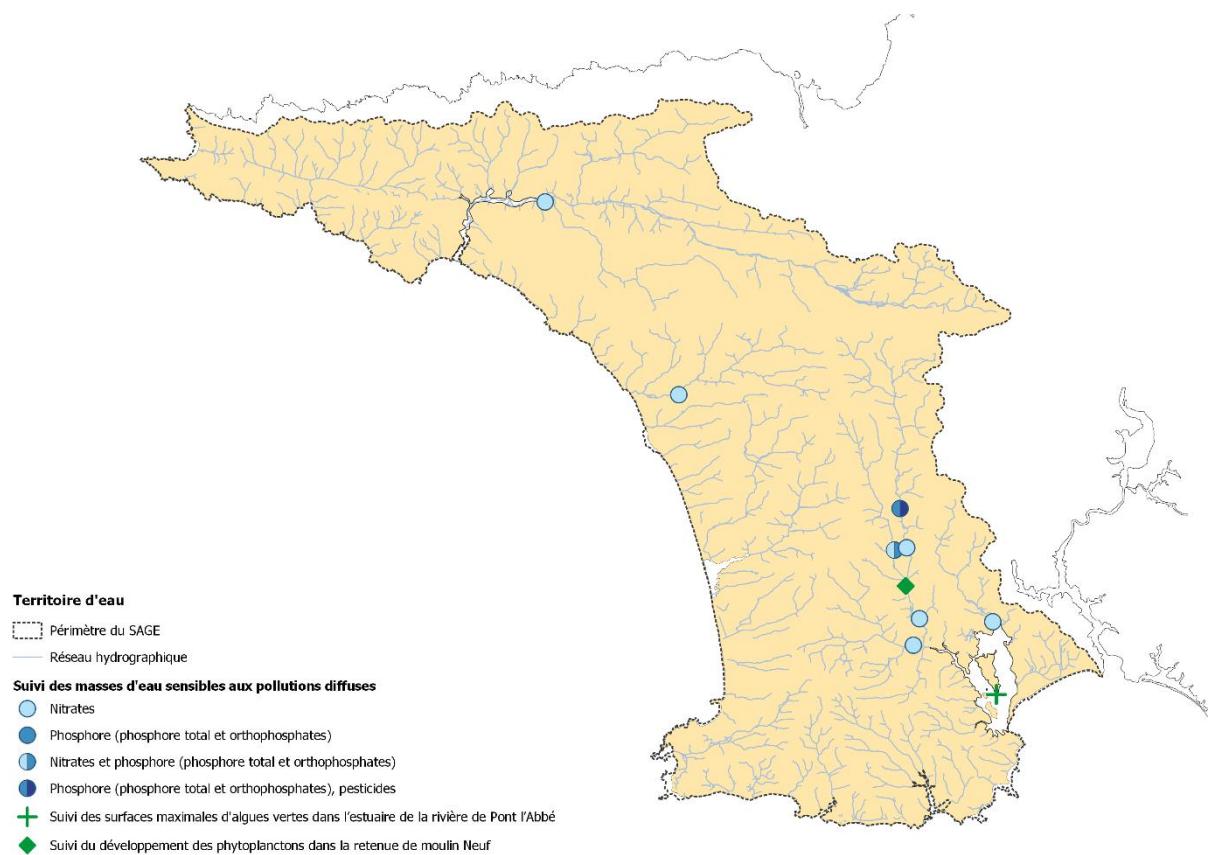
SUIVRE LA QUALITE DES MASSES D'EAU SENSIBLES AUX POLLUTIONS DIFFUSES



Nature de l'action

- Réalisation des prélèvements, acheminement des échantillons au laboratoire.
- Collecte des données des autres réseaux de suivi : EPCI, AELB, CD29, IFREMER, CEVA...
- Traitement, bancarisation, interprétation et mise en forme des données de suivi de la qualité de l'eau.
- Conception des fiches inf'EAU visant à informer les habitants sur l'évolution de la qualité de l'eau des objectifs fixés par le SAGE
- Evaluation de la dynamique interannuelle du développement des algues vertes dans l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé : suivi de l'indicateur de la surface maximale d'échouage d'algues vertes (données CEVA)
- Suivi interannuel du développement des phytoplanctons dans la retenue de Moulin Neuf : biovolumes des phytoplanctons et concentrations moyennes en phosphore (données CCPBS)

	NOMBRE DE STATION	COUR D'EAU	FREQUENCE	NOMBRE DE PRELEVEMENT	FINALITE
Nitrates	7	Goyen, Virgule Pont-l'Abbé (Tremillec), Lanvern, Pont-l'Abbé (Pen Enez), Saint-Jean Tréméoc	Mensuel calendaire	84	Evaluation d'actions
Phosphore total	2	Pont-l'Abbé (Callac), Lanvern	Mensuel pluvieux 10 mm	24	Evaluation d'actions
Orthophosphates	2	Pont-l'Abbé (Callac) Lanvern	Mensuel pluvieux 10 mm	24	Evaluation d'actions
Pesticides	1	Pont-l'Abbé amont	Mensuel pluvieux 10 mm	12	Evaluation d'actions
Autres paramètres pollutions ponctuelles : MES, DCO, DB05, COD, COT, pH, NO2, NO3, NH4, Ptot, E.coli	/	/	Ponctuelle	2	Evaluation de l'impact de pollutions ponctuelles



Objectifs de réalisation :

→ Production de données certifiées

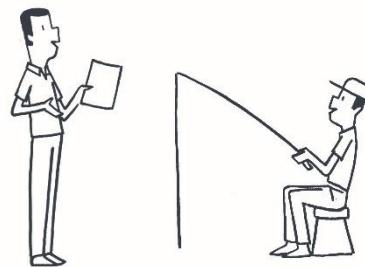
Moyens humains

	Agent	ETP
Suivi de la qualité de l'eau superficielle	Technicienne SAGE et suivi de la qualité de l'eau	0.3

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût en prestation
Suivi de la qualité de l'eau superficielle	19 500 €	10 350 €

FICHE N°18 – PTE Ouest Cornouaille ANIMATION « MILIEUX AQUATIQUES »



Dispositions du SAGE

- D54 . Déterminer et planifier les actions de restauration, de renaturation et entretien des cours d'eau sur les bassins prioritaires et notamment les secteurs sensibles (têtes de bassins versants)
- D55 . Définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique
- D60 . Prendre en compte les zones humides dans les projets d'aménagement
- D61 . Définir et mettre en œuvre un programme d'actions zones humides

Nature de l'action

- Animation groupe de travail « milieux aquatiques » (GTMA). Le GTMa a pour mission d'apporter son appui technique à la cellule d'animation vis-à-vis des opérations de restauration des milieux aquatiques
- Actualisation des inventaires communaux des zones humides au gré des demandes des communes, des propriétaires ou des porteurs de projets (inventaire permanent des zones humides) Finalisation des investigations de terrain sur les zones U et AU du projet pour préciser et sécuriser l'inventaire dans un contexte de tension foncière renforcée. Et ce, en lien avec l'élaboration du PLUiH du Pays bigouden sud.
- Réalisation d'expertises « milieux aquatiques » (zones humides, cours d'eau, continuité écologique) pour accompagner les porteurs de projet
- Accompagnement des travaux portés par d'autres maîtres d'ouvrage (effacement passage busé de Quelordan, CCHPB ; vidange de la retenue et refonte de la passe à poisson du barrage de Moulin Neuf, CCPBS)
- Suivi de l'étude de préfiguration au « volet milieux aquatiques » : description des opérations milieux aquatiques 2026-2031 pour constitution du dossier d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général
- Participation aux réunions des réseaux : ATBVB (GT sur la restauration des cours d'eau en Bretagne), CAMAB (GDMAB)...

Objectifs de réalisation :

- Animation du GTMA : 2 réunions

Moyens humains

	Agent	ETP
Animation milieux aquatiques	Technicien milieux aquatiques	0.15

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Animation milieux aquatiques	10 050 €	0 € (dossier 2025)

FICHE N°19 – PTE Ouest Cornouaille RENATURATION DE LA RIVIERE DE PONT L'ABBE

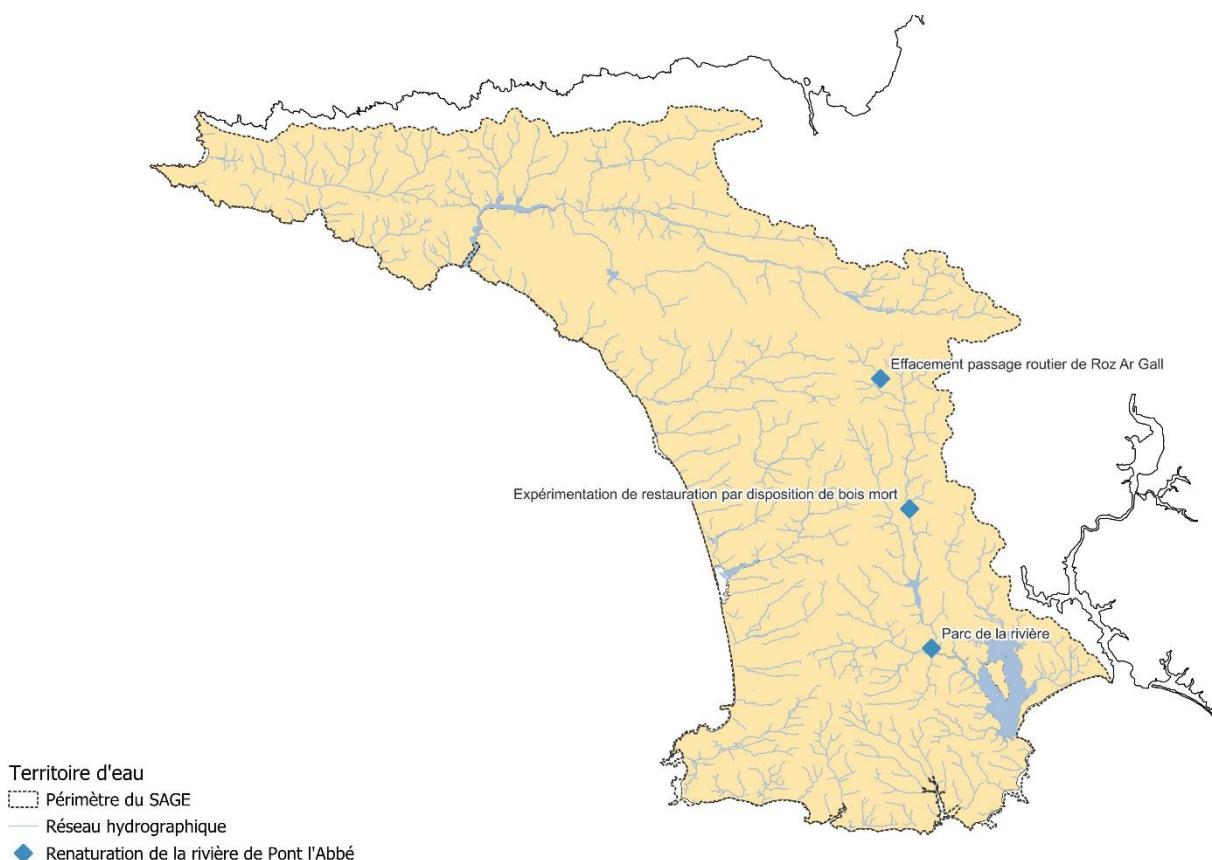


Dispositions du SAGE

- D54 . Déterminer et planifier les actions de restauration, renaturation et entretien des cours d'eau sur les bassins prioritaires et notamment les secteurs sensibles (têtes de bassins versants)
- D55 . Définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique
- D60. Prendre en compte les zones humides dans les projets d'aménagements
- D61. Définir un programme d'action zones humides

Contexte

La rivière de Pont-l'Abbé est classée en bon état écologique en amont du barrage de Moulin Neuf. A l'aval, elle est rattachée à la masse d'eau de transition en état médiocre. Les travaux de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau.



Nature de l'action

- Effacement du passage busé de Roz Ar Gal : La majorité des débits de la rivière de Pont-l'Abbé sont dérivés pour alimenter le moulin de Quiliou via un passage busé sous la route. Le moulin de Quiliou n'est franchissable par aucune espèce. Le lit historique n'est alimenté que lors des épisodes de crue. L'opération consiste à restaurer les fonctionnalités du lit historique et la continuité écologique
- Réalisation des études préalables dont maîtrise d'œuvre
- Réalisation des travaux : remplacement de l'ouvrage par un ouvrage-cadre, remise de la rivière dans le talweg à l'amont, retour des débits dans le cours historique à l'aval
- Expérimentation de restauration du lit mineur par disposition de bois mort : en l'absence de mesures correctives, l'effacement du seuil de moulin Callac, réalisé en 2015, avait entraîné une incision importante du lit de la rivière (de - 2 à - 0,3 m) qui a été constatée sur la zone d'influence de l'ouvrage (+/- 600m). L'objectif de l'opération est de rehausser la ligne d'eau et ainsi permettre une meilleure connexion avec les zones humides limitrophes. Ce projet est un chantier expérimental comportant un volet restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et un volet social sur les questions de la place du bois en rivière.
- Mise en place d'un COPIL s'appuyant sur le groupe de travail milieux aquatiques avec une ouverture régionale
- Réalisation des études préalables : état initial, définition des aménagements et de la stratégie d'intervention (ouverture à des chantiers participatifs, définition des éléments de langage...)
- Restauration des milieux aquatiques du parc de la rivière : la ville de Pont-l'Abbé souhaite aménager un parc le long de la rivière sur un terrain de 9 ha. Ce terrain a été, en grande partie, gagné sur les milieux aquatiques dans les années 1970. Afin de concilier aménagement urbain et potentiel de restauration des milieux aquatiques, l'année 2026 permettra de définir les orientations des travaux.
- Définition du projet avec l'accompagnement du groupe d'appui renforcé pour la restauration des milieux aquatiques et humides finistériens (volet technique, scientifique et concertation - CAMAB) et la mairie de Pont-l'Abbé
- Réalisation des études préalables

Objectifs de réalisation :

- Effacement d'ouvrage : 1
- Renaturalation de cours d'eau : 150 ml

Moyens humains

	Agent	ETP
Renaturalation de la rivière de Pont-l'Abbé	Technicien milieux aquatiques	0.5

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût en prestation
Renaturalation de la rivière de Pont-l'Abbé	33 500 €	200 000 €

FICHE N°20 – PTE Ouest Cornouaille RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE



Disposition du SAGE

→ D55 . Définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique

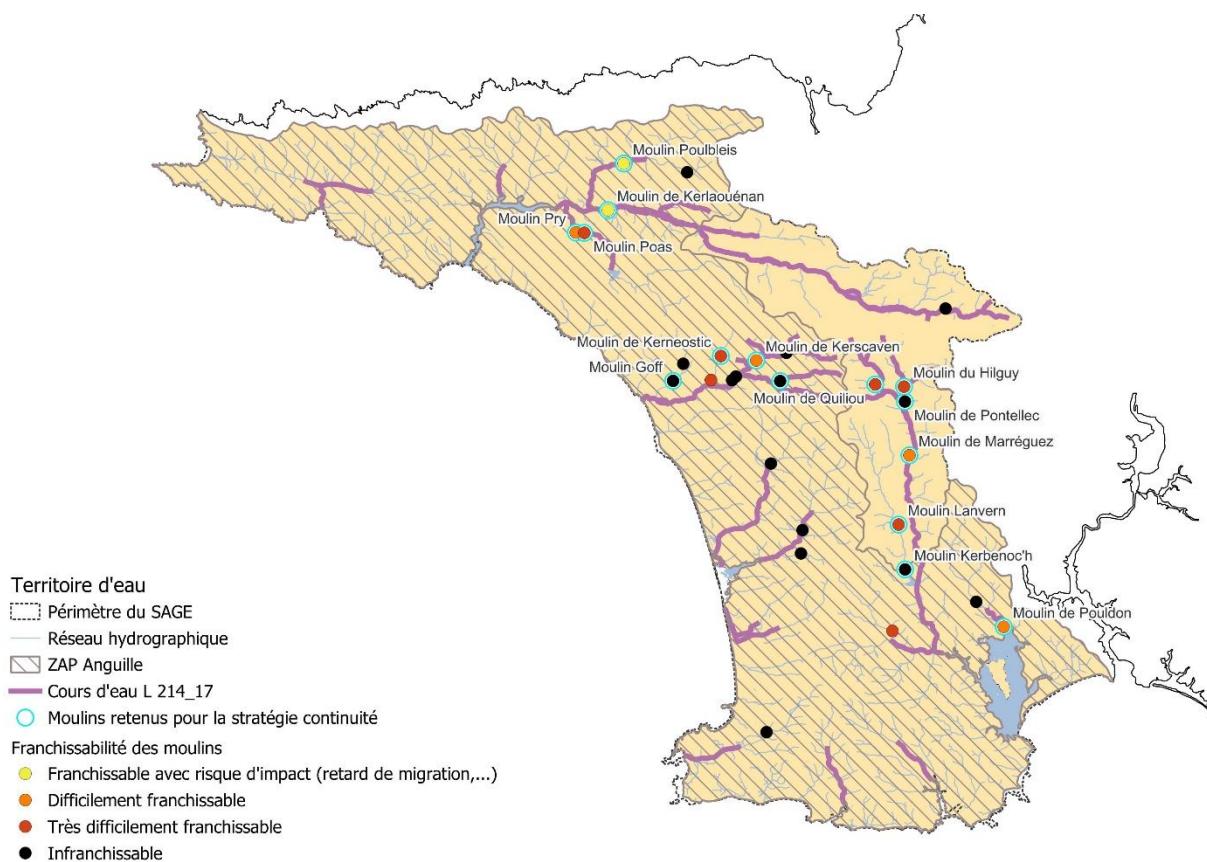
Contexte

Les principaux ouvrages impactant la continuité écologique de l'Ouest-Cornouaille sont des ouvrages liés à des moulins à usage récréatif. Lors des programmations précédentes, OUESCO accompagnait des propriétaires à la réalisation d'études multi-scénarios et à la validation de solutions de restauration de la continuité. Cette stratégie restait dépendante de l'engagement financier des propriétaires pour mettre en œuvre des aménagements de franchissement. OUESCO s'engageait sur la prise en charge des effacements.

Dans le cadre du PTE 2026-2031, OUESCO souhaite mettre en œuvre une stratégie visant l'effacement des ouvrages avec le rachat éventuel des droits d'eau.

Les moulins ciblés sont les suivants :

- . BV du Goyen : Kerlaouénan (liste 2 et ZAP anguille) ; affluents Meil Pry, Meil Poas, Poubleis (liste 1 et ZAP anguille)
- . Rivière de Pont l'Abbé : Marreguez (liste 2), Pontellec, Hilguy, Quiliou (liste 1)
- . Rivière de Lanvern : Kerbenoc'h, Lanvern
- . Ruisseau de Tremeoc : Pouldon (liste 1 et ZAP anguille)
- . Virgule : Goff, Kerlagadec, Kerneostic, Kerscaven (liste 1 et ZAP anguille)



Nature de l'action

- Vérification de l'existence réglementaire (droit d'eau fondé en titre ou non, règlement...) avec les services de la DDTM
- Echange avec les propriétaires (enjeux, rappels réglementaires, stratégie de restauration de la continuité écologique...)

Objectifs de réalisation :

- Animation continuité : rencontrer 30 % des propriétaires

Moyens humains

	Agent	ETP
Mise en œuvre stratégie continuité écologique	Technicien milieux aquatiques	0.15

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût en prestation
Mise en œuvre stratégie continuité écologique	10 050 €	10 000€

3 – LES MOYENS HUMAINS

		Répartition des ETP							
		Directeur, animateur du SAGE et animateur PTE	Assistante administrative et chargée de communication	Technicienne SAGE et suivi de la qualité de l'eau	Coordinateur technique et technicien milieux aquatiques	Technicienne "agro-environnement"	Chargée de mission "captage prioritaire"	Technicien bocage	
Direction		0,2	0	0	0	0	0	0	
		0,2	0	0	0	0	0	0	
SAGE	Animation	0,4	0,2	0,7	0	0	0	0	
	Communication	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL SAGE		0,4	0,2	0,7	0	0	0	0	1,3
ADT	Coordination	0,4	0	0	0,2				
	suivi administratif	0	0,3	0	0	0	0	0	
	Communication	0	0,3	0	0	0	0	0	
	Suivi de la qualité de l'eau	0	0	0,3	0	0	0	0	
	Reconquête de la qualité de l'eau	0	0	0	0	1	1	0,4	
	Restauration des milieux aquatiques	0	0	0	0,8	0	0	0	
TOTAL ADT		0,4	0,6	0,3	1	1	1	0,4	4,7
BB	Animation	0	0	0	0	0	0	0,1	
	Travaux	0	0	0	0	0	0	0,5	
TOTAL Breizh Bocage		0	0	0	0	0	0	0,6	0,6
TOTAL SAGE / CT / Breizh bocage		1	0,8	1	1	1	1	1	6,8

4 – LES MOYENS FINANCIER

		Opérations		2026											
				ETP	Total €		AELB		CRB		OUESCO		CCPBS		
					Régie	Prestation	%	€	%	€	%	€	%	€	
QUESCO	Elus	Indemnité et charge de fonctionnement		/	30 000 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	30 000 €	0%	0 €	
SAGE	Direction	Charges salariales		0,2	13 400 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	13 400 €	0%	0 €	
		Frais de fonctionnement			2 400 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	2 400 €	0%	0 €	
		Frais de fonctionnement divers		/	6 000 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	6 000 €	0%	0 €	
ADT	Animation	Frais de fonctionnement divers		0,1	51 800 €	0 €	/	0 €	/	0 €	/	51 800 €	/	0 €	
		Coordination du SAGE	Charges salariales	0,4	26 800 €	0 €	70%	18 760 €	10%	2 680 €	20%	5 360 €	0%	0 €	
			Frais de fonctionnement		4 800 €	0 €	70%	3 360 €	0%	0 €	30%	1 440 €	0%	0 €	
		Frais de fonctionnement de la CLE		/	10 000 €	0 €	70%	7 000 €	0%	0 €	30%	3 000 €	0%	0 €	
		Assistance administrative	Charges salariales	0,2	9 600 €	0 €	70%	6 720 €	10%	960 €	20%	1 920 €	0%	0 €	
			Frais de fonctionnement		2 400 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	2 400 €	0%	0 €	
		Appui à l'animation du SAGE	Charges salariales	0,7	37 100 €	0 €	70%	25 970 €	10%	3 710 €	20%	7 420 €	0%	0 €	
			Frais de fonctionnement		8 400 €	0 €	70%	5 880 €	0%	0 €	30%	2 520 €	0%	0 €	
		Stratégie et outils de communication		/	0 €	7 000 €	50%	3 500 €	20%	1 400 €	30%	2 100 €	0%	0 €	
		Conception graphique et impression du tableau de bord		/	0 €	3 000 €	50%	1 500 €	0%	0 €	50%	1 500 €	0%	0 €	
BB	Suivi de la qualité de l'eau	Suivi ZAES estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé		/	0 €	10 000 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	10 000 €	0%	0 €	
		TOTAL SAGE		1,3	99 100 €	20 000 €	/	72 690 €	/	8 750 €	/	37 660 €	/	0 €	
		Coordination du CT	Charges salariales	0,6	37 800 €	0 €	60%	22 680 €	20%	7 560 €	20%	7 560 €	0%	0 €	
			Frais de fonctionnement		7 200 €	0 €	60%	4 320 €	0%	0 €	40%	2 880 €	0%	0 €	
		Assistance administrative et communication	Charges salariales	0,6	28 800 €	0 €	60%	17 280 €	20%	5 760 €	20%	5 760 €	0%	0 €	
			Frais de fonctionnement		7 200 €	0 €	60%	4 320 €	0%	0 €	40%	2 880 €	0%	0 €	
		Animation "agro-environnement"	Charges salariales	1	48 000 €	0 €	60%	28 800 €	20%	9 600 €	20%	9 600 €	0%	0 €	
			Frais de fonctionnement		12 000 €	0 €	60%	7 200 €	0%	0 €	40%	4 800 €	0%	0 €	
		Animation "captages prioritaires"	Charges salariales	1	48 000 €	0 €	60%	28 800 €	20%	9 600 €	20%	9 600 €	0%	0 €	
			Frais de fonctionnement		12 000 €	0 €	60%	7 200 €	0%	0 €	40%	4 800 €	0%	0 €	
Restauration des milieux aquatiques	Renaturation de la rivière de Pont l'Abbé	Animation "milieux aquatiques"	Charges salariales	0,8	44 000 €	0 €	60%	26 400 €	20%	8 800 €	20%	8 800 €	0%	0 €	
			Frais de fonctionnement		9 600 €	0 €	60%	5 760 €	0%	0 €	40%	3 840 €	0%	0 €	
		Animation Bocage Moulin neuf	Charges salariales	0,4	19 200 €	0 €	60%	11 520 €	0%	0 €	0%	0 €	40%	7 680 €	
			Frais de fonctionnement		4 800 €	0 €	60%	2 880 €	0%	0 €	0%	0 €	40%	1 920 €	
		Suivi de la qualité de l'eau	Charges salariales	0,3	15 900 €	0 €	60%	9 540 €	0%	0 €	40%	6 360 €	0%	0 €	
			Frais de fonctionnement		3 600 €	0 €	60%	2 160 €	0%	0 €	40%	1 440 €	0%	0 €	
		Stratégie et outils de communication		/	0 €	10 000 €	50%	5 000 €	20%	2 000 €	30%	3 000 €	0%	0 €	
		Suivi de la qualité de l'eau	Suivi physico-chimique de la qualité de l'eau superficielle	/	0 €	9 500 €	50%	4 750 €	0%	0 €	50%	4 750 €	0%	0 €	
			Suivi physico-chimique de la qualité de l'eau superficielle (non éligible)	/	0 €	750 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	750 €	0%	0 €	
		Lutte contre le développement des algues vertes sur les vasières de Pont l'Abbé	Accompagnement à la construction du plan de réduction des flux de nitrates	/	0 €	10 000 €	50%	5 000 €	20%	2 000 €	30%	3 000 €	0%	0 €	
Reconquête de la qualité de l'eau		Lutte contre le développement du phytoplancton dans la retenue de moulin Neuf	Accompagnement collectif	/	0 €	1 000 €	45%	450 €	20%	200 €	35%	350 €	0%	0 €	
		Création de talus plantés sur les périphéries de protection du plan d'eau de moulin Neuf		/	0 €	72 000 €	50%	36 000 €	0%	0 €	0%	0 €	50%	36 000 €	
		Effacement de l'ouvrage routier de Roz Ar Gal (MOE + travaux)		/	0 €	180 000 €	70%	126 000 €	10%	18 000 €	20%	36 000 €	0%	0 €	
		Renaturation de la zone humide du parc de la rivière: Etude			0 €	10 000 €		5 000 €	30%	3 000 €	20%	2 000 €	0%	0 €	
Restauration des milieux aquatiques		Expérimentation de restauration du lit mineur par mise en place de bois mort Etude		/	0 €	10 000 €		5 000 €	30%	3 000 €	20%	2 000 €	0%	0 €	
		Restauration de la continuité écologique	Achat de droit d'eau	/	0 €	10 000 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	10 000 €	0%	0 €	
		TOTAL CT		4,7	298 100 €	313 250 €	/	366 060 €	/	69 520 €	/	130 170 €	/	45 600 €	
BB	Animation	Appel à projet travaux	Animation de la stratégie bocagère	0,55	33 000 €	0 €	0%	0 €	59%	19 470 €	41%	13 530 €	0%	0 €	
		Appel à projet animation fonctionnement		0,05	3 000 €	0 €	0%	0 €	45%	1 350 €	55%	1 650 €	0%	0 €	
		Prestations complémentaires		/	0 €	1 000 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	1 000 €	0%	0 €	
		Réalisation de travaux bocagers	Appel à projet travaux	/	0 €	106 720 €	0%	0 €	58%	61 497 €	42%	45 223 €	0%	0 €	
TOTAL Breizh Bocage				0,6	36 000 €	107 720 €	/	0 €	/	82 317 €	/	61 403 €	/	0 €	
TOTAL				/	485 000 €	440 970 €	/	438 750 €	/	160 587 €	/	281 033 €	/	45 600 €	

DEPARTEMENT DU FINISTERE

SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



DELIBERATION 022026
Séance du 20 janvier 2026



Date de la convocation : 5 janvier 2026
Membres en exercice : 21, Membres présents : 13, Voix délibératives : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille (OUESCO), désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Trégueznec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseau, Président.

Étaient présents : Jousseau Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Yves Canevet (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Stephan Philippe, Gerbe Alain, Cariou Jacques (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Burel Bruno (COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN - POINTE DU RAZ), Cozien Jean-Paul (QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE), Kérisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), Bonizec Emile, Laurin Eveline (SYNIDCAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN) formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Bourhis Danielle (pouvoir à Jousseau Éric), Yannic Jean-Bernard (pouvoir à Michel Burel), Sergent Gilles (pouvoir à Burel Bruno)

Absents excusés : Bren Jean-Marc, Le Cleach Cyrille, Gaigné Jean-Michel, Caradec Jean-Louis, Le Coz Hervé, Lauriou Benoit, Kervarec Ronan

Personne invitée : Picheral Thomas (Directeur de OUESCO)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Monsieur le Président expose que l'article 15 de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République stipule que les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doivent organiser, dans les deux mois

précédant l'examen du budget, un débat d'orientation budgétaire. Celui-ci constitue, selon une jurisprudence constante, une formalité substantielle de la procédure budgétaire.

Conformément aux articles L. 5211-36 et L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé au débat d'orientation budgétaire du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, **le comité syndical prend acte des orientations générales du budget du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille pour l'année 2026.**

Fait à Trégueuennec, le 20 janvier 2026

Éric JOSSEAU

Président,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille



Envoyé en préfecture le 28/01/2026

Reçu en préfecture le 28/01/2026

Publié le

ID : 029-200019073-20260120-DB_0226_B-DE



03

Débat d'orientation budgétaire 2026

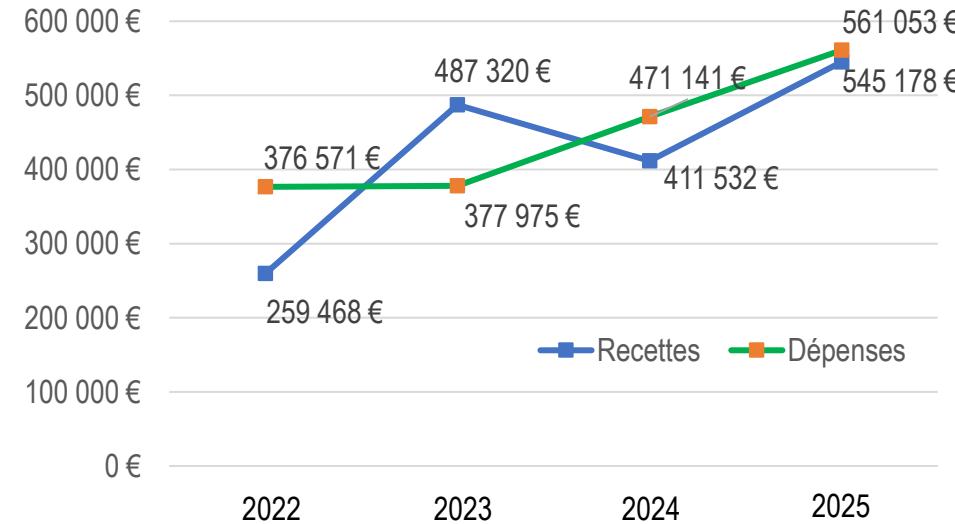
Envoyé en préfecture le 28/01/2026

Reçu en préfecture le 28/01/2026

Publié le

ID : 029-200019073-20260120-DB_0226_B-DE

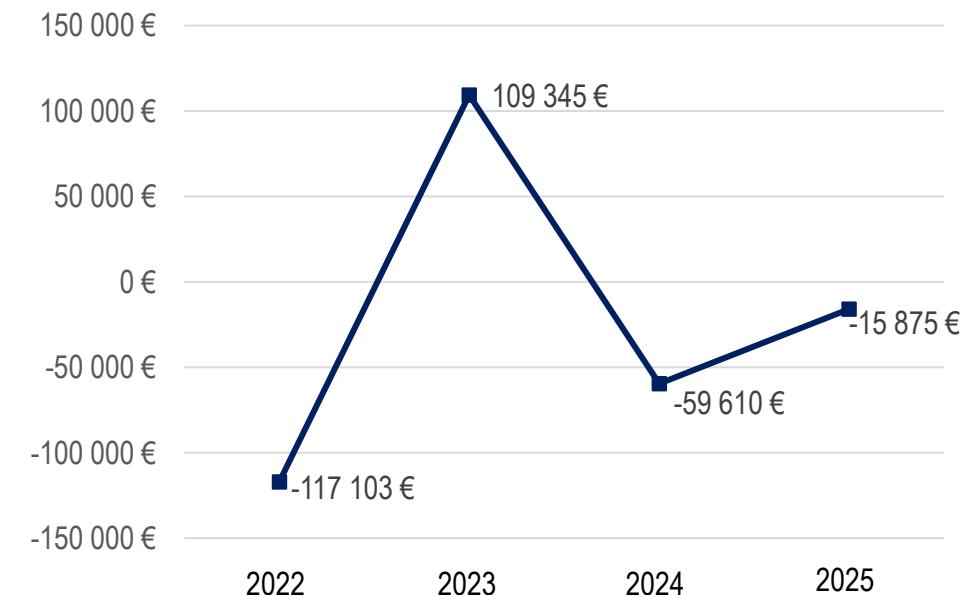
EVOLUTION DES DEPENSES & RECETTES DE FONCTIONNEMENT



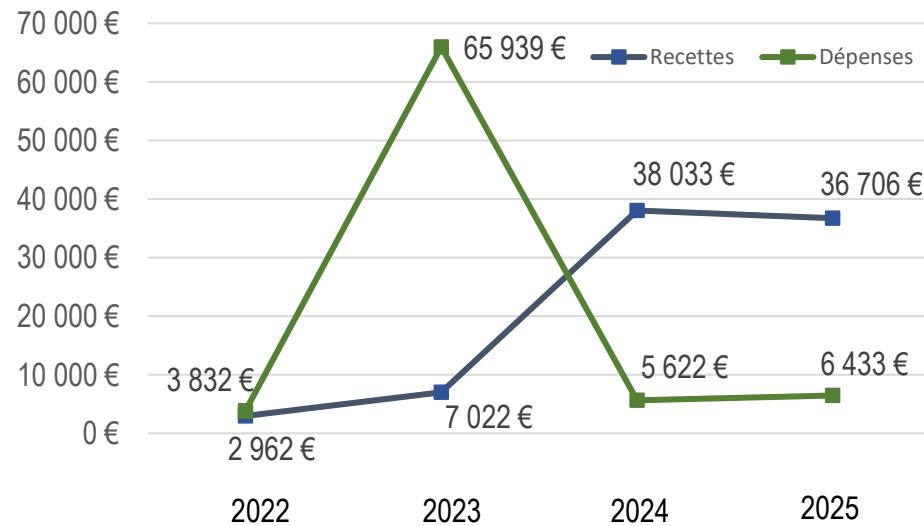
- Augmentation des charges de personnel (recrutement captages prioritaires)
- Augmentation de la contribution des membres (ambition croissante)
- Moratoire de la Région Bretagne sur le versement des subventions de fonctionnement 2023 (14 000 € à percevoir en 2026)

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-200019073-20260120-DB_0226_B-DE

EVOLUTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

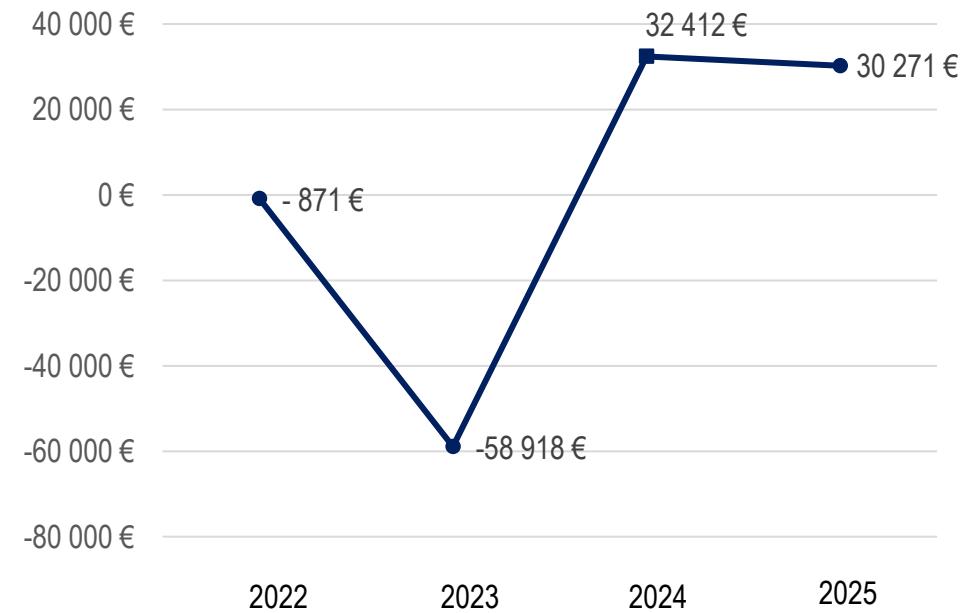


EVOLUTION DES DEPENSES & RECETTES D'INVESTISSEMENT

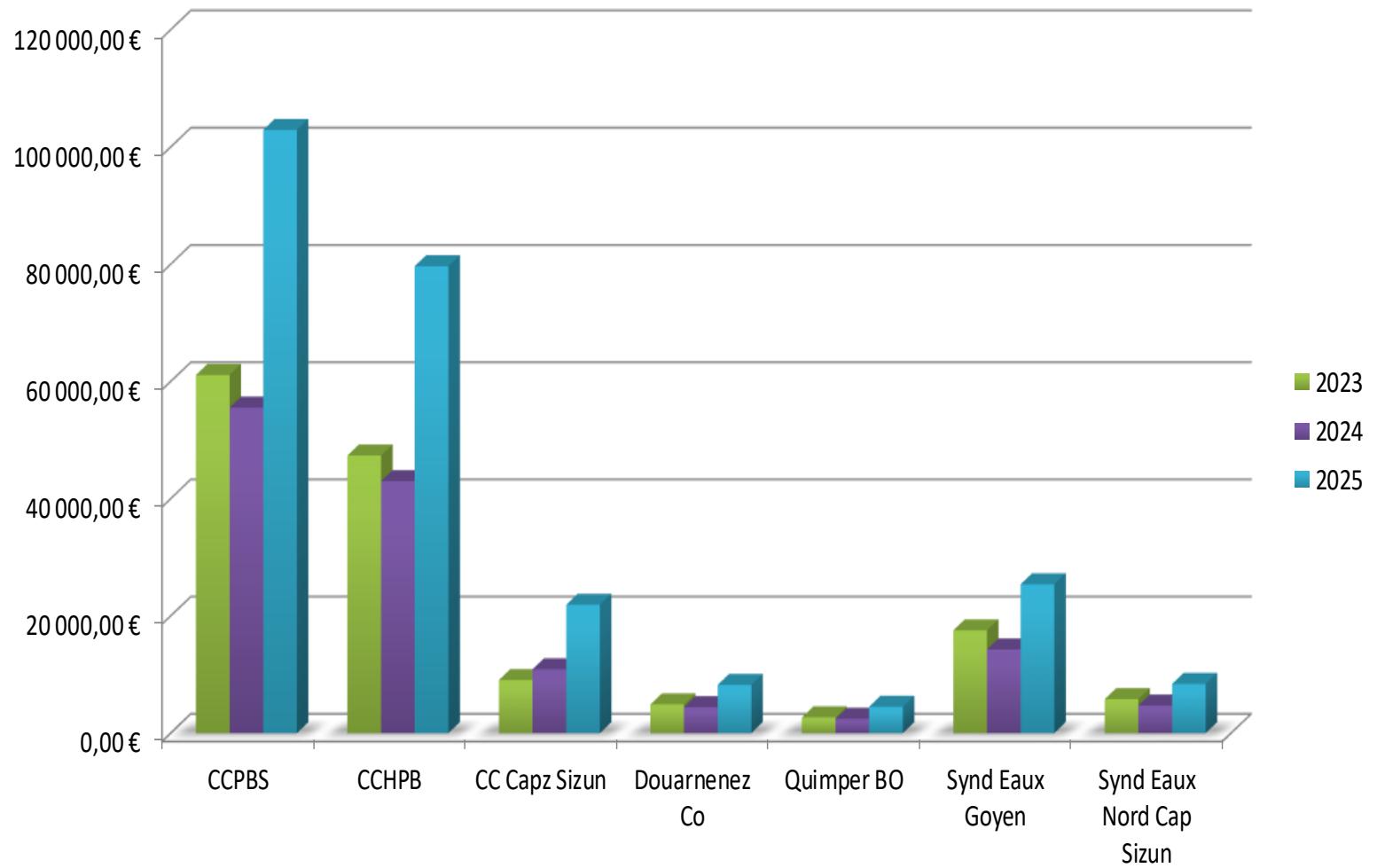


→ La dépense liée à l'intervention de la CCPBS pour aménager les locaux n'a pas pu être rattachée à l'exercice 2025 (10 558,16 €)

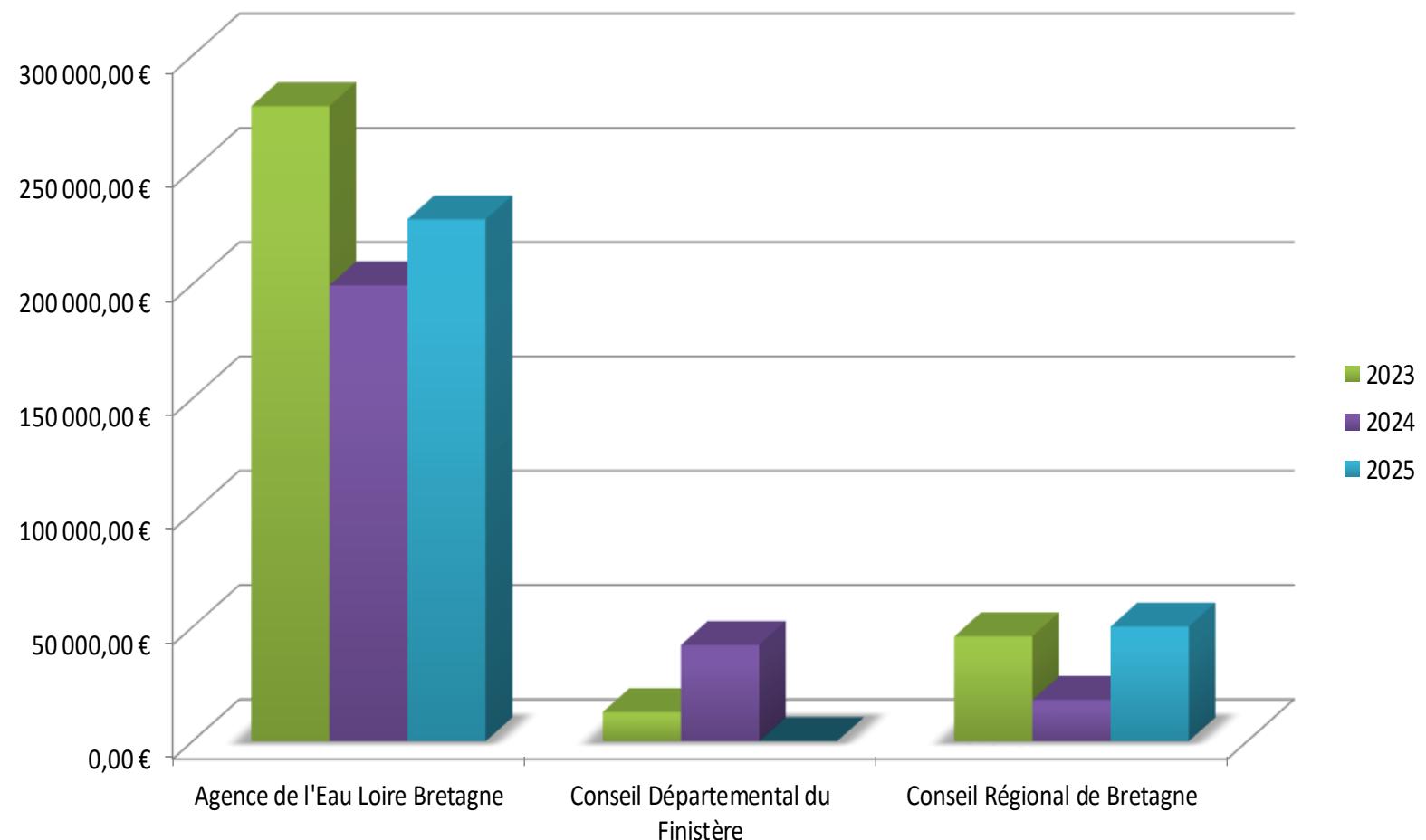
EVOLUTION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT



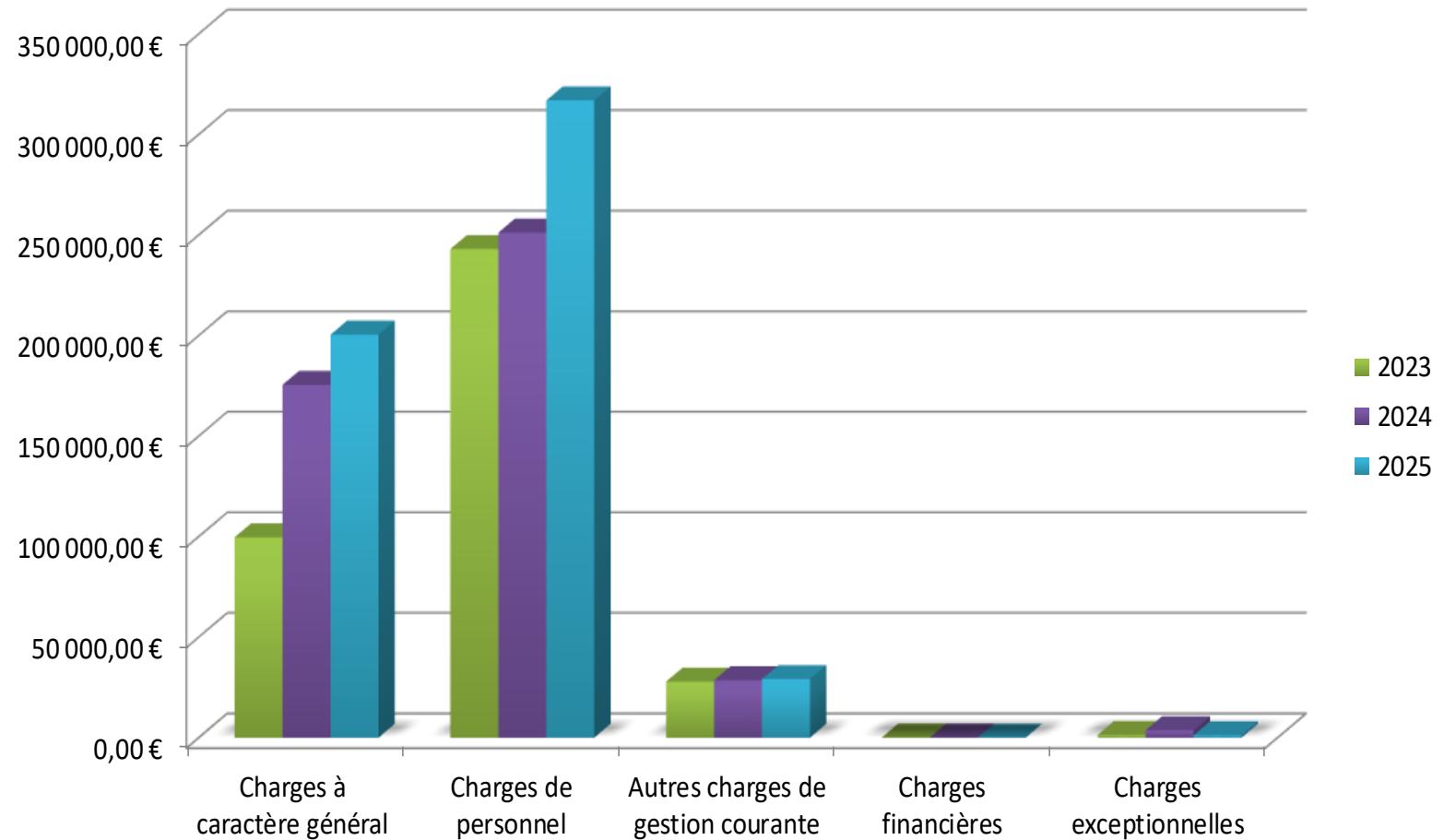
EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES



EVOLUTION DES SUBVENTIONS



EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



CONTRIBUTIONS 2026

